

En commun

La revue de la laïcité en province de Liège #03

octobre > décembre 2026



L'ART DE LA PAIX

Ceci n'est pas une paix
Samuel Legros

Le droit international, un outil
pour empêcher la guerre ?

Anne Lagerwall

L'invité Mehdi Kassou
L'union citoyenne
fait notre force

Notre avenir à toutes et tous se construit **En commun**



EN COMMUN est gratuit mais il coûte de l'argent.

PARTICIPEZ à sa diffusion en versant une contribution sur le compte
BE48 0682 1400 1427 avec en communication : en commun

En commun, périodique trimestriel, est édité par l'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège et l'Établissement d'Assistance morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteur·rices. Les légendes et inserts ainsi que certains titres et chapeaux sont de la rédaction.

Éditrice responsable Véronique Limère, présidente. Boulevard de la Sauvenière 33-35, 4000 Liège.

Comité de rédaction Charlotte Collot, Céline Gérard, Arnaud Leblanc, Isabelle Leplat, Joëlle Mammo Zagarella, Catherine Maréchal, Gérardine Nutile, Grégory Pogorzelski, Yohan Vandenberghe.

Rédactrice en chef Céline Gérard
Secrétariat de rédaction Charlotte Collot

Photos Centre d'Action Laïque de la Province de Liège – Unsplash.com – AdobeStock.

Avec la collaboration de Charlotte Collot, Céline Gérard, Anne-Martine Henkens, Mehdi Kassou, Erik Lamy, Anne Lagerwall, Arnaud Leblanc, Samuel Legros, Isabelle Leplat, Véronique Limère, Grégory Pogorzelski, Yohan Vandenberghe, Philippe Vincent, Christophe Wasinski, Anne Xuan Nguyen.

Administration Jehona Krenzi, Valérie Runfol.

Création de la maquette Erik Lamy – Impression Centre d'impression de la Province de Liège – Mise en page Arnaud Leblanc.

©creative commons 100 Sauf illustration avec indication contraire, contenu sous licence Creative Commons, utilisation non commerciale et citation de la source. Les illustrations sans crédit sont de l'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège.

L'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège met en œuvre toutes les mesures pour assurer la sécurité de vos données et le respect de votre vie privée. Pour toute question, demande de suppression ou de modification de coordonnées, adressez-vous à administration@calliege.be ou au 04 232 70 40.

Numéro clôturé le 15 septembre 2026.
Tirage 2 700 exemplaires.

Envie de recevoir
votre exemplaire ?
Abonnez-vous
gratuitement !



Pas assez de temps pour me lire ? Désabonnez-vous par mail à administration@calliege.be.

Nous remercions nos partenaires : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la Province de Liège, Liège Province Culture, Liège Province Jeunesse, la Première, les Villes de Liège, Seraing et Waremme.



Penser la paix au-delà des évidences



Par Véronique Limère

présidente du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

La guerre ! Difficile de ne pas y penser. Les images de conflits armés saturant nos écrans : Ukraine, Gaza, Iran, Congo, Venezuela... La guerre s'impose partout. Beaucoup la redoutent, certains s'en félicitent. On reparle de conscription, de service militaire, de réarmement. Vivre en paix serait-il devenu une utopie ?

Pourtant, personne n'est contre la paix. Elle est l'objectif des pacifistes, la mission des diplomates, l'exigence des populations civiles et, on l'oublie parfois, le premier argument de vente des marchands d'armes : qui veut la paix, prépare la guerre... C'est aussi la raison pour laquelle le ministère chargé de la guerre est celui de la défense. C'est même l'alibi de bien des interventions armées ! Amener la démocratie, pacifier un conflit international, libérer un peuple... avec des armes, des tanks, des bombardements.

Mais la guerre n'est pas une activité anodine. Dans quel état sortent les pays qui les ont menées ? Quel est son coût économique, humain, environnemental, même pour le vainqueur ? Une guerre détruit, épuise, consume : les infrastructures, les ressources naturelles, les droits humains mais aussi d'autres essentiels comme la solidarité, l'espoir pour l'avenir ou la simple possibilité de s'endormir sans craindre de ne pas voir le lendemain. Autant de considérations souvent laissées de côté dans les débats.

Et si la guerre, comme les épidémies, n'était pas une fatalité ? Si l'on pouvait se vacciner contre les conflits armés ? Ce n'est pas un doux rêve : c'est précisément ce que l'Europe a tenté à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, avec succès. Pendant plusieurs décennies, les institutions mises en place à cette occasion ont permis une paix relative sur le continent. Les politiques communes, le commerce, la culture, l'ouverture des frontières, les échanges entre les peuples ont apaisé les tensions et rendu possible une période durable de paix et de prospérité.

« (...) ET SI LA GUERRE, COMME LES ÉPIDÉMIES, N'ÉTAIT PAS UNE FATALITÉ ? »

Depuis, les discours politiques se sont progressivement durcis, les positions sont devenues de plus en plus clivantes et les ressources naturelles de plus en plus rares. L'époque semble être aux va-t-en-guerre et aux marchands d'armes.

Une paix durable, profitable à toutes et à tous, est-elle encore possible ? À quoi ressemblerait-elle ? Qui la souhaite, qui la redoute ? Quels outils avons-nous pour la bâtir ? L'école, certainement dans sa mission de coopération et de vivre ensemble. Autant de questions abordées au cours des pages de ce numéro : le débat est ouvert. 

12 > 41 Le DOSSIER
L'ART DE LA PAIX



< 14

**Ceci n'est pas
une paix**

Par Samuel Legros



< 18

**Le droit
international,
un outil pour
empêcher la guerre?**

Par Anne Lagerwall

28 >

**Quelles
protections pour
les populations
civiles en cas
de conflit?**

Par Philippe Vincent



32 >

**École :
guerre et paix?**

Par Anne-Martine Henkens





< 24

Le marché des armes, un marché florissant, international et... national

Par Christophe Wasinski

36 >

La paix, un enjeu écologique

Par Anne Xuan Nguyen



42 ^

L'ASSOS

Le Monde des Possibles : un accueil inconditionnel pour les personnes migrantes



46 ^

L'INVITÉ – Mehdi Kassou

L'union citoyenne fait notre force

50

L'ACTU

Humaniser le deuil prénatal sans l'instrumentaliser !

ACTIVITÉ

Les Ateliers Ados

Les Ateliers Ados, appelés également « Club Ados » à Jupille, s'adressent aux jeunes de 12 à 15 ans. Ces espaces de rencontre permettent aux adolescent-es de se réunir pour imaginer, construire et mener des projets collectifs, mais aussi pour échanger autour de divers thèmes et développer leur regard critique sur le monde qui les entoure. Les activités sont élaborées en fonction de leurs envies, de leurs besoins et de leurs centres d'intérêt, afin de leur offrir un cadre qui leur ressemble. L'objectif est de les encourager à prendre part à la vie collective, à identifier les valeurs qui leur tiennent à cœur et à réfléchir à leur place au sein d'un groupe comme dans la société. 

Envie d'en savoir plus ? Contactez les ateliers : ateliers@calliege.be



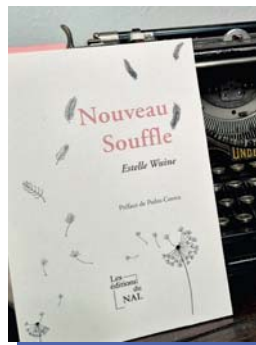
laiciteliege.be/...



PUBLICATION

Nouveau souffle

Nouveau souffle est un recueil de poésie d'Estelle Wuine. À 19 ans, elle transforme le silence en mots. Elle parle d'amour, d'absence, d'attente, du vertige d'exister et de la force qu'il faut pour simplement tenir debout. C'est le premier ouvrage des éditions Neupré, Nandrin Condroz Action Laïque. 



L'ouvrage est disponible au prix de 12 € à la librairie Stéphane Hessel à La Cité Miroir ou directement auprès de l'éditeur.

ANIMATION

Faites vivre le débat !

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège souhaite être à vos côtés dans un monde de plus en plus polarisé où la pratique de l'esprit critique et du débat démocratique devient des savoirs précieux pour sortir des positions radicales stériles et souvent destructrices. Qu'il s'agisse d'explorer les grands thèmes des droits humains, d'affûter son esprit critique, de comprendre comment les algorithmes façonnent notre pensée ou de réfléchir aux enjeux de solidarité, toutes les animations proposent avant tout des espaces de débat et d'expérimentation (par

le biais de jeux, quiz, faux procès, escape game, etc.). Conçues comme des moments de sensibilisation ou de prise de recul, ces animations permettent, par la suite, aux participants de tous âges et de tous horizons de poursuivre leurs réflexions et de nourrir une vision nuancée de la réalité. 

Retrouvez l'offre d'animation complète :



laiciteliege.be/...





SOUTIEN

Un Conseil citoyen permanent ?

Alors que le débat sur la suppression du Sénat bat son plein, une occasion se présente non seulement de réformer notre démocratie mais aussi de la renforcer. Dans un contexte de défiance croissante envers les institutions — seul un quart des Belges se sentent suffisamment écoutés — la plateforme G1000 propose à la Chambre de créer un Conseil citoyen permanent pour renforcer la démocratie belge et reconnecter citoyen·nes et politique.

Ce Conseil, composé de citoyen·nes tiré·es au sort, refléterait la diversité du pays. Il pourrait inscrire des thèmes à l'agenda, organiser des panels délibératifs et suivre les recommandations. Inspirée d'expériences existantes (Irlande, France, Danemark, Communauté germanophone de Belgique), cette mesure est réalisable et vise une démocratie plus participative, inclusive et efficace, à côté des élections. 

Envie d'encourager cette initiative ? Signez la pétition en ligne !



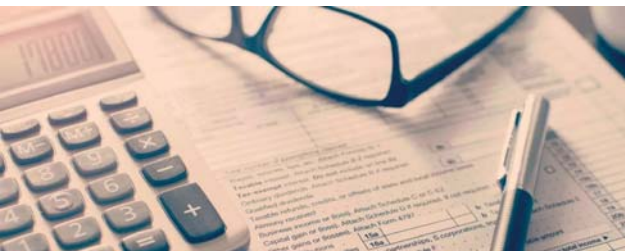
dekamer.mijnopinie.belgium.be/...

SOUTIEN

Pour une fiscalité juste

En Belgique, les 1 % de personnes les plus riches contribuent en moyenne à hauteur de 23 % de leurs revenus au budget de l'État, contre 43 % pour les citoyen·nes disposant d'un revenu moyen.

Les plus fortuné·es peuvent continuer à éluder l'impôt sans entrave. Les entreprises continuent de recevoir des subventions superflues, inutiles à la prospérité



PUBLICATION

Des luttes d'hier aux droits de demain

À l'occasion de son 125^e anniversaire, la Ligue des droits humains publie *Des luttes d'hier aux droits de demain*, un ouvrage réalisé avec la journaliste Sang-Sang Wu et illustré par Karo Pauwels en collaboration avec le Studio Cabane.

À travers six récits marquants, le livre retrace les combats qui ont façonné l'histoire de la Ligue, de sa fondation jusqu'à la crise de la covid-19. En mettant en lumière des parcours de vie singuliers, il donne à voir les valeurs, les engagements et les convictions qui constituent l'ADN de l'association depuis plus d'un siècle. 

Commandez le livre sur le site de la Ligue des droits humains



liguedh.be/...

économique du pays. Les revenus du travail sont mis à contribution de manière excessive tandis que les revenus du capital ne participent que très faiblement aux recettes de l'État. Les trois organisations syndicales, CGSLB, CSC et FGTB demandent au Parlement d'agir, notamment via un cadastre des fortunes, une déclaration fiscale plus complète et une plus grande progressivité de l'impôt afin de mieux répartir l'effort fiscal. 

Envie d'encourager cette initiative ? Signez la pétition en ligne !



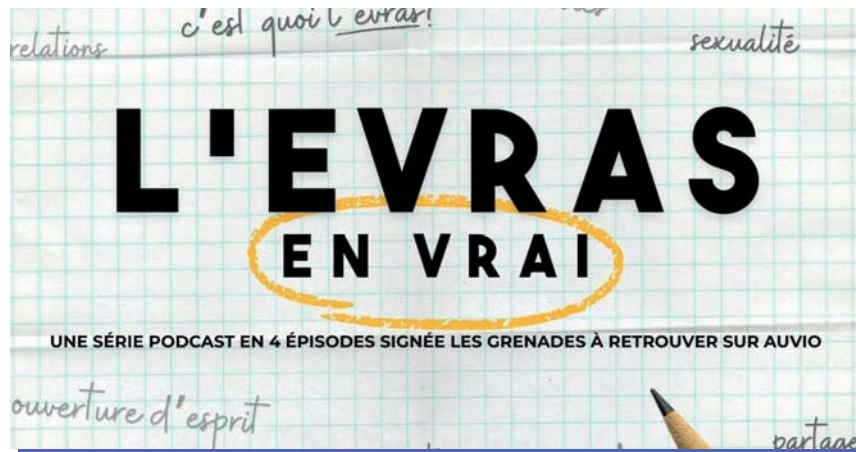
dekamer.mijnopinie.belgium.be/...

PODCAST

L'EVRAS en vrai

Les Grenades, l'émission de la RTBF consacrée aux questions de genre et d'égalité, ont lancé une série de podcasts intitulée « L'EVRAS en vrai », disponible sur Auvio. L'objectif est de montrer concrètement ce qu'est l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS), un sujet qui a suscité de nombreuses controverses et une importante désinformation depuis sa généralisation dans les écoles francophones en 2023.

Pour répondre aux inquiétudes et aux idées reçues, les journalistes Jehanne Bergé et Mathieu Neuprez ont obtenu un accès exceptionnel à des animations EVRAS organisées dans les écoles. La série donne principalement la parole aux élèves et



aux animatrices et animateurs EVRAS. Elle cherche à dépasser les polémiques pour explorer les réalités du terrain, les questions que se posent les jeunes et les objectifs pédagogiques de ces animations. Les podcasts abordent plusieurs thèmes, notamment : les fausses informations qui ont entouré l'EVRAS ; les relations entre jeunes et le vivre-ensemble ; le harcèlement ; le consentement ; l'EVRAS auprès des personnes en situation de handicap. 



auvio.rtbf.be/...

Également disponible : une nouvelle note d'étude du CAL #Educal *Des anti-EVRAS aux campagnes anti-genre : les réactionnaires à l'attaque.* Celle-ci décrypte les campagnes anti-genre sous le prisme de l'éducation à la sexualité et revient sur la polémique #EVRAS qui a éclaté en 2023. Elle est téléchargeable sur laicite.be.

SOUTIEN

Elles le feront quand même !

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège soutient l'appel de Médecins du Monde en faveur d'un accès réel, sûr et universel à l'interruption volontaire de grossesse.

Aujourd'hui, le droit à l'avortement demeure entravé et menacé. En Belgique comme ailleurs dans le monde, ces obstacles contraignent trop souvent les femmes et les personnes enceintes à recourir à des méthodes dangereuses, mettant en péril leur santé et leur dignité. Exigeons du Gouvernement fédéral une réforme de la loi sur l'IVG en Belgique afin de garantir un accès effectif à ce droit pour toutes les personnes enceintes. Demandons également que l'État belge s'engage activement à défendre,



en Belgique et à l'international, le droit à la santé sexuelle et reproductive, y compris l'accès à l'avortement.

Garantir l'accès à l'avortement, c'est défendre un droit fondamental à la santé, à la dignité et à l'autonomie des personnes. 

Envie d'encourager cette initiative ? Signez la pétition en ligne !



[medecinsdumonde.be/...](http://medecinsdumonde.be/)

CAMPAGNE

L'associatif, une histoire de nous, pour nous

Fragilisé et régulièrement remis en question, le secteur associatif traverse aujourd'hui une période de fortes tensions dans notre pays. Face à cette réalité, Soralia lance une campagne d'éducation permanente visant à défendre son rôle essentiel dans notre démocratie et à mettre en lumière sa contribution concrète à la vie quotidienne des gens.

Cette campagne se décline en deux capsules vidéo, où cinq témoignages mettent en lumière les effets concrets de l'associatif sur le parcours de vie des personnes concernées. Elle défend une vision claire : celle d'une société dans laquelle chacun-e compte et bénéficie de droits, où l'entraide structure les rapports humains, où la démocratie s'exerce

**L'ASSOCIATIF
UNE HISTOIRE DE NOUS,
POUR NOUS.**

chaque jour. Dans cette société, les associations jouent un rôle clé : elles renforcent la cohésion sociale, soutiennent les personnes les plus vulnérables, portent les voix de celles et ceux qui sont marginalisé-es et sous-représenté-es dans les débats publics et créent des espaces de participation démocratique. 

Retrouvez également le récent communiqué de presse du Centre d'Action Laïque intitulé *Interdiction des associations : même revue, la loi est dangereuse et inutile* sur laicite.be.



SOUTIEN

« Un été scolaire » pour informer et s'informer

La rentrée scolaire s'ouvre dans un climat toujours aussi tendu, marqué par la forte contestation qui a animé le printemps dernier ; une mobilisation qui s'est d'ailleurs poursuivie durant l'été. À Liège, enseignant-es, citoyen-nés et acteur-rices de la société civile se sont ainsi donné rendez-vous chaque mercredi place Xavier Neujean pour « Un été scolaire », des rencontres informatives et festives abordant des thématiques telles que l'histoire des luttes sociales, le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la neutralité de l'enseignement, la démocratie scolaire, l'accès à la culture.

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège partage la colère, l'incompréhension et l'émoi des acteurs et actrices de

l'enseignement face aux mesures d'économies envisagées. Il appelle à reconsidérer les réformes largement contestées par les pouvoirs organisateurs, le corps enseignant, les syndicats, des parents et des élèves, ainsi que toutes celles et ceux de la société civile qui refusent que l'enseignement ne soit abordé que sous le prisme exclusif de la rigueur budgétaire, au détriment de sa mission émancipatrice et de son rôle fondamental dans la société. 

C'est aussi ce que le Centre d'Action Laïque a rappelé dans son récent communiqué *L'école, lieu d'émancipation et de convergence*.



SOUTIEN

Refusons une crise humanitaire programmée !

Alors que des milliers de personnes vivent déjà sans solution d'hébergement à Bruxelles, le gouvernement fédéral a décidé de supprimer progressivement 1 000 places d'accueil. Après l'annonce de la fermeture de 300 places début juillet, ce sont 700 places supplémentaires qui seront encore supprimées dans les prochains mois, à l'approche de l'hiver.

Derrière ces chiffres, ce sont des femmes, des hommes et des familles qui risquent de se retrouver à la rue, sans protection ni accompagnement. Cette décision politique fait le choix de réduire les capacités d'accueil malgré les conséquences humaines prévisibles et dramatiques qu'elle entraînera.

La pétition *Non à la suppression de 1 000 places d'accueil*, à l'initiative de la plateforme Belrefugees, interpelle les autorités et dénonce cette crise humanitaire programmée. Chaque signature compte pour défendre une société plus solidaire et plus humaine. 

Envie d'encourager cette initiative ? Signez la pétition en ligne !



belrefugees.fillout.com/...

ACTIVITÉ

Philéas & Autobule – mode d'emploi

Philéas & Autobule est une revue trimestrielle d'initiation à la philosophie destinée aux enfants de 8 à 13 ans. À travers de grandes questions philosophiques telles que Les émotions ont-elles raison ? ou C'est quoi rêver ?, elle les invite à développer leur réflexion, leur esprit critique et leur capacité à construire leur propre pensée. Chaque numéro est accompagné d'un dossier pédagogique clé en main conçu pour les professionnel·les de l'éducation, afin de les accompagner dans la mise en place d'ateliers philosophiques avec les enfants.

À chaque parution, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège vous propose une après-midi pour découvrir le nouveau numéro en collaboration avec le Pôle Philo de Laïcité Brabant Wallon. C'est l'occasion de tester un dispositif issu du dossier pédagogique et d'expérimenter des pistes d'animation concrètes, ludiques et facilement transférables à différents groupes ou classes. Rendez-vous les mercredis 14 octobre, 16 décembre, 17 mars et 16 juin de 14h à 17h. 



Plus d'information & inscriptions :



laiciteliège.be/...

PUBLICATION

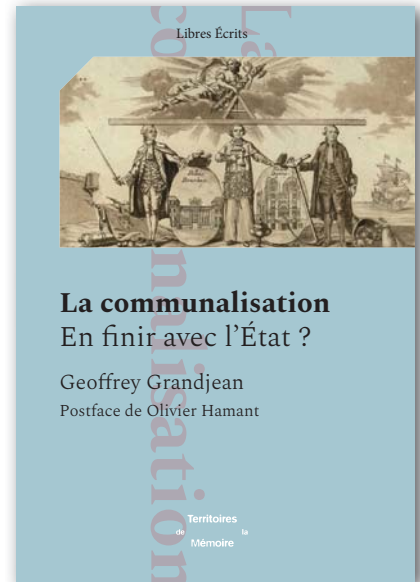
La communalisation. En finir avec l'État ?

Et si l'État n'était plus la seule manière d'organiser nos vies collectives ? Geoffrey Grandjean, professeur de science politique à l'Université de Liège et chercheur associé à l'École de droit de Sciences Po Paris, nous invite à découvrir la « communalisation », une façon de repenser le pouvoir à partir de nos espaces partagés locaux et de construire un monde commun sans frontières figées. Accessible et engagé, son propos montre qu'il est possible de changer la société sans révolution brutale, mais en ouvrant de nouvelles pistes pour vivre ensemble autrement. Cet essai est une invitation à imaginer un avenir plus libre fondé sur l'égalité. 

L'ouvrage est paru dans la collection *Libres Écrits* aux éditions des Territoires de la Mémoire.



boutique-territoires-memoire.be/



LABYRI

CITÉ MIROIR

une nouvelle
expérience immersive



LA CITÉ MIROIR SAUVENIÈRE Place Xavier Neujean 22 | 4000 Liège | 04 230 70 50 | citemiroir.be

MNEMA CPTM **MNEMA** Cité Miroir

Une exposition permanente de MNEMA-CPTM avec le soutien de la Wallonie - AWaP, de la Loterie Nationale et ses joueurs, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Province de Liège, de la Ville de Liège, de la bourse Museum.Expo.Tech, initiative du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, opérée par ST'ART, en collaboration avec WBI. Avec le soutien financier de ST'ART Invest. Ce projet a vu le jour notamment grâce à un subside exceptionnel octroyé dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie



L'ART DE LA PAIX





Ceci n'est pas une paix



par Samuel Legros,
chargé de recherche et de plaidoyer à la Coordination Nationale
d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD)



La paix est une évidence. Tout le monde est pour la paix, personne n'est pour la guerre. La paix est tellement évidente pour tout le monde qu'il est aujourd'hui difficile de savoir ce qu'elle est ou ce qu'elle devrait être. Surtout que bien souvent, c'est sa négation qui lui sert de définition : on fait la guerre pour la paix.

La paix est probablement l'un des concepts les plus galvaudés de notre langue. Le sens commun envisage en général la paix comme l'absence de guerre. Corollaire de cette définition, qui relève également du sens commun : *Si vis pacem para bellum*, comme on dit quand on veut ajouter un soupçon de savoir-vivre, qui signifie « si on cherche la paix, il faut se préparer à la guerre ».

C'est pourquoi nos pays nous expliquent acheter de plus en plus de matériel militaire : précisément pour ne pas avoir à s'en servir. S'armer pour bander les muscles. S'armer pour dissuader, et donc maintenir la paix. Et « se défendre », bien sûr, le cas échéant. Cette fable est tenace. C'est elle qui kidnappe le concept de paix pour en faire l'élément matriciel de la domination militaire. C'est elle qui constitue le cœur discursif de la course folle dans laquelle sont engagés la Belgique et les pays européens depuis quelques mois.

Pour « être en sécurité » en effet, la Belgique « doit », d'après l'OTAN, atteindre un budget militaire équivalent à 2 % de notre PIB national. Lors de sa constitution, le gouvernement Arizona s'était engagé à atteindre cet objectif pour 2029. Il s'est ravisé dans la précipitation et a décidé, trois mois après son investiture, d'atteindre les 2 % dès la fin de l'année 2025. Le gouvernement Arizona a donc, à ce moment, pris la décision de dépenser 28,351 milliards d'euros supplémentaires dans le militaire durant sa législature. Aujourd'hui, le budget de l'armée belge représente plus du quart de l'ensemble du budget du gouvernement fédéral hors sécurité sociale.

Au même moment, le gouvernement annonçait un plan d'achats de matériel militaire à l'horizon 2029 d'une valeur de 27 milliards d'euros (34 milliards jusqu'en 2035). La majeure partie de ce plan d'achats, soit 20 milliards d'euros, va être engagée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026. Le gouvernement a également, dans la foulée, signalé souscrire au nouvel objectif sorti du chapeau

de l'OTAN en juin 2025 : 3,5 % du PIB à partir de 2035. Cela représente plus de la moitié du budget actuel de l'État fédéral hors sécurité sociale.

« CE QUE LA BELGIQUE FAIT AVEC SES FORCES ARMÉES N'A BIEN SOUVENT PAS BEAUCOUP DE RAPPORT AVEC "LA PAIX" (...). »

Signalons au passage qu'aucun pays de l'OTAN n'a été attaqué quand la plupart des États membres n'atteignaient pas ces fameux 2 % (ce qui était largement le cas jusqu'à la fin 2024). Rappelons également que les dernières interventions militaires de la Belgique (Serbie, Afghanistan, Libye, Mali, Syrie, Irak ou encore plus récemment en Mer Rouge) ont été organisées au moment où le budget de l'armée gravitait autour de 1 % de notre PIB.

De son côté, la Russie a un budget militaire trois fois moins important que celui des États européens membres de l'OTAN. Elle est empêtrée dans une guerre qu'elle nous annonçait, il y a quatre ans, éclair. Depuis lors et d'après les estimations les plus basses, elle a perdu plus de 400 000 soldats.

« Contribution à la paix par la force »

Ce que la Belgique fait avec ses forces armées n'a bien souvent pas beaucoup de rapport avec « la paix » ni même, d'ailleurs, avec la défense. Quoique presque tout soit présenté en leurs deux noms.

Le cadre politique à l'intérieur duquel le gouvernement Arizona envisage l'augmentation vertigineuse des dépenses militaires, et donc l'utilisation de nos forces armées, est présenté dans la « vision stratégique défense 2025 », qu'il a entérinée en avril 2025. Initialement, le ministre Théo Francken avait intitulé ce document : *Contribution stratégique à la paix par la force*. La première phrase du document est... *Si vis pacem, para bellum*.

On y retrouve les menaces et les défis auxquels seraient confrontés la Belgique. *Grosso modo* les mêmes que

ceux envisagées par les États-Unis et l'OTAN : la Chine, la Corée du Nord, l'Iran, les Houthis, etc. Peu de choses qui se rapportent à la défense de notre territoire mais qui permettent de légitimer la projection de puissance de nos pays sur la scène internationale. L'Afrique de son côté, sous le titre *Menaces terroristes*, est présentée dans le document comme « un enjeu majeur face à l'influence croissante de la Russie et de la Chine [qui] utilisent le continent africain comme levier pour [...] contester l'influence de l'Occident¹. »

La seule menace qui pourrait être rapportée au concept de défense *stricto sensu* est la Russie, qui partage des frontières avec l'Union européenne. Or, dans la *vision stratégique*, la question n'est pas de se prémunir d'une attaque russe contre un pays de l'Union européenne ou de l'OTAN, mais bien plutôt de s'assurer de notre capacité à « faire front commun » au moment où « la Russie [testerait] notre cohésion et notre détermination ». Ce qu'elle ferait d'ailleurs déjà presque quotidiennement. La *vision stratégique* veut mettre les choses en place pour éviter « une réaction prudente, voire hésitante² ». Il est donc davantage question d'attaque que de défense.

Pour atteindre les objectifs fixés dans cette *vision stratégique*, l'Arizona entend recruter au minimum 14 800 militaires du cadre actif, 6 600 réservistes et 4 800 civils avant la fin de cette législature. C'est dans ces perspectives que le gouvernement a notamment créé un « service militaire volontaire » pour lequel tous les mineurs de 17 ans en Belgique ont reçu une invitation personnelle par la poste.

Un autre point de vue sur la paix

En Belgique, l'étiquette « pacifiste » n'est pas collée sur l'OTAN, sur le ministre de la Défense ou sur la FN Herstal ; malgré le fait qu'ils soient tous aussi, bien sûr, « pour la paix ». L'étiquette de pacifiste reste collée sur les associations qui, comme la CNAPD, ont le travail à la paix dans leur objet social.

Dans le débat public, cette étiquette convoque en général un autre imaginaire : la naïveté, le rejet dogmatique de la violence, l'ignorance des rapports belliqueux entre humains et entre nations. En gros, les héritiers des hippies.

Or, le mouvement pour la paix en Belgique ne s'est pas constitué autour d'un projet de non-violence, comme son étiquette laisse le présupposer. La lutte pour la paix, telle qu'elle a commencé à se structurer dès la fin des années 1960 en Belgique francophone (et qui aboutira à la création du CNAPD), a été le fait d'une coalition d'organisa-



tions de jeunesse, de syndicats étudiants ou encore de comités de solidarité avec ce qu'on appelait à l'époque le « Tiers-monde ». Dès le départ, ces associations ne s'appuyaient pas sur une quelconque posture morale ou dogmatique. Elles envisageaient déjà la paix comme une pratique politique visant à agir collectivement pour faire reculer concrètement la logique de guerre. L'action pour la paix est donc une action politique collective, holistique et radicale.

Le point focal qui a accéléré le développement du mouvement de la paix en Belgique et sur la scène internationale était la question des armes atomiques. Les associations



© Alexander Mils – Unsplash.com

Contrairement à l'idée générale, armer son pays n'est pas gage de sécurité vis-à-vis de ses voisins. Cela peut aussi entraîner une défiance mutuelle et une escalade dans la course à l'armement.

constataient, dans leur cadre, qu'une guerre généralisée avait encore moins de sens, sinon celui d'un suicide collectif. Elles constataient donc la nécessité corollaire de faire reculer la logique de conflictualité partout où elle s'exprime. Le CNAPD s'est donc créé en 1970 autour de piliers qui continuent de la structurer aujourd'hui : lutte contre la course aux armements, pour un contrôle démocratique réel de l'utilisation de l'armée, pour un encadrement strict du commerce des armes, pour la détenté et le démantèlement des blocs militaires, l'abolition des armes nucléaires, la solidarité internationale et le soutien à l'autodétermination des peuples, la lutte pour les libertés démocratiques, etc.

La guerre ne peut jamais dignement préparer la Paix

Cette posture n'a rien de naïf. Elle tire au contraire les enseignements pérennes du *dilemme de sécurité*, le cercle vicieux inextricable dans lequel nous enferment les politiques d'armement. D'après lui, un pays ou une alliance militaire qui accumule les moyens militaires lui permettant d'augmenter sa propre sécurité diminue mécaniquement la sécurité de tous ses voisins. Ainsi, un supplément de puissance n'augmente pas mécaniquement la sécurité et s'avère bien souvent contre-productif en renforçant la défiance des autres. Une logique qui nous a entraînés, d'escalade en escalade, jusqu'à l'arme atomique.

Une politique d'armement qui voudrait effectivement viser la sécurité doit nécessairement s'accompagner de la création d'enceintes de discussion et d'échange entre adversaires potentiels et tenter, par la pratique, de mitiger et de sortir de ce cercle vicieux. C'était l'objectif de la « doctrine Harmel » qui a, pendant plusieurs décennies, caractérisé la politique extérieure de la Belgique. Aujourd'hui, tous les traités de confiance réciproque et de contrôle des armements développés depuis la fin de la Guerre froide ont été dénoncés par les États-Unis ou par la Russie. Aujourd'hui, les enceintes multilatérales sont en crise profonde alors que les urgences mondiales, pour certaines vitales, commandent au contraire aux États de collaborer.

La CNAPD observe depuis sa création que toute solution militaire pour répondre aux crises représente une défaite et est historiquement inefficace pour installer une paix durable. La guerre n'agit pas sur les causes de la violence et aggrave ses conséquences.

La paix consiste à mettre tout en place, dans tous les secteurs sociétaux, pour chercher à éviter la guerre. Elle consiste aussi, dans une nécessité de court, moyen et long termes, à résoudre les conflits de manière non-violente, comme le commande le droit international. Elle consiste encore à condamner et à se mobiliser contre les déséquilibres toujours plus grands entre les dépenses militaires d'une part et les investissements indispensables à l'installation d'une paix durable de l'autre. La préparation de la guerre ne prépare que la guerre. 

1. « Vision stratégique défense 2025 », <https://www.mil.be/...>, p. 15

2. « Vision stratégique défense 2025 », <https://www.mil.be/...>, p. 16

Le droit international, un outil pour empêcher la guerre ?



par Anne Lagerwall,
professeure à l'Université libre de Bruxelles

Avant d'interdire aux États de recourir à la guerre, le droit international a été un outil destiné à restreindre ses conséquences néfastes. Dès 1868, la Déclaration à l'effet d'interdire l'usage de certains projectiles en temps de guerre, adoptée à Saint-Petersbourg, précise que « les progrès de la civilisation doivent avoir pour effet d'atténuer autant que possible les calamités de la guerre » et que « le seul but légitime que les États doivent se proposer, durant la guerre, est l'affaiblissement des forces militaires de l'ennemi », sans rendre ni leurs souffrances trop aiguës ni leur mort inévitable. Le développement de cette réglementation s'est poursuivi en fonction des progrès scientifiques comme l'illustrent l'adoption en 2017 d'un traité sur l'interdiction des armes nucléaires ou les débats entourant un projet de traité interdisant les systèmes d'armes létales autonomes capables de sélectionner et de déclencher des frappes contre des cibles sans intervention humaine.

Au xx^e siècle, les États ont accepté de se soumettre à des règles régissant, non plus seulement leur manière de faire la guerre, mais leur décision même d'y recourir. En 1928, une quinzaine d'États rejoints par une cinquantaine d'autres, « condamnent le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles » en adoptant le pacte Briand-Kellogg (cf. article 1^{er}). Les États s'y déclarent mus par la conviction que « tous changements dans leurs relations mutuelles ne doivent être recherchés que par des procédés pacifiques et être réalisés dans l'ordre et dans la paix » de façon à ce que « les relations pacifiques et amicales existant actuellement entre leurs peuples puissent être perpétuées¹ ».

Cet engagement n'empêchera pas les entreprises bellicistes des années 1930, qu'il s'agisse des opérations du Japon en Manchourie, de l'Italie en Abyssinie ou encore et surtout de l'Allemagne en Europe. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les États adoptent la Charte des Nations Unies qui formalise une interdiction plus ferme qu'auparavant « de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies » (cf. article 2, §4). L'interdiction de recourir à la force militaire n'est toutefois pas absolue. D'une part, la Charte préserve le « droit

naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée » (cf. article 51). C'est sur ce fon-

dement que l'Ukraine agit militairement contre la Russie. D'autre part, le Conseil de sécurité des Nations Unies se voit reconnaître le pouvoir d'autoriser les États à mener des opérations militaires si cela lui apparaît nécessaire pour réagir à une situation mettant en jeu la paix et la sécurité internationales. À titre d'exemple, le Conseil de sécurité a autorisé, à une très courte majorité toutefois, aux États de « prendre toutes mesures nécessaires (...) pour protéger les populations et zones civiles menacées d'attaque en Jamahiriya arabe libyenne, y compris Benghazi » en 2011². L'interdiction de recourir à la force militaire n'est donc pas absolue et se com-

prend plutôt comme un engagement à éviter des opérations décidées unilatéralement par les États. Elle constitue la pierre angulaire du système de sécurité collective mis en place par la Charte des Nations Unies afin de « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances³ ».

Si cette interdiction de la guerre ne suffit pas à l'éradiquer, on peut constater que l'écrasante majorité des États se réfèrent à la Charte des Nations Unies pour justifier leurs opérations militaires. Si ces justifications révèlent l'autorité que les États reconnaissent à la Charte, il faut dire

« L'INTERDICTION DE RECOURIR À LA FORCE MILITAIRE N'EST TOUTEFOIS PAS ABSOLUE. »



Plusieurs grandes puissances mondiales agissent régulièrement en dehors du droit international pour leurs opérations militaires. S'ensuivent souvent des gesticulations diplomatiques pour les rendre plus ou moins légitimes au regard du droit international.

que leurs interprétations de ce texte sont parfois abusives. Les États membres de l'OTAN se sont prévalus d'une autorisation du Conseil de sécurité pour fonder leurs opérations militaires contre la Libye qui ont parfois consisté à soutenir les forces de l'opposition, alors que cette autorisation leur permettait uniquement de protéger les populations civiles. Dans un autre contexte, plusieurs États se sont référés au droit de légitime défense pour justifier leurs attaques contre des groupes terroristes alors que la Charte ne permet aux États d'agir en légitime défense que lorsqu'ils ont fait l'objet d'une agression armée de la part d'un État et pour prendre des mesures contre ce dernier. À titre d'exemple, les États-Unis et leurs alliés, y compris la Belgique, ont dit agir en légitime défense contre Daech en Syrie à partir de 2014. Pareillement, Israël estime être en légitime défense contre le Hamas dans la bande de Gaza à partir de 2023. Ces interprétations particulièrement extensives du droit international ne suffisent pas à le modifier car elles restent contestées par une majorité d'États dont l'acceptation est pourtant nécessaire pour le faire évoluer.

Plus récemment, certains discours politiques semblent remettre en cause le droit international en tant que tel comme un cadre de référence pertinent pour gouverner les relations internationales. Lors d'une interview accordée en janvier 2026 au moment où les soldats des États-Unis attaquaient le Venezuela et capturaient son président ainsi que son épouse, le président Donald Trump affirmait qu'il « n'avait pas besoin du droit international » et qu'il ne se sentait contraint dans l'exercice de ses pouvoirs « que par sa propre moralité⁴ ». Les États européens n'ont pas dénoncé avec fermeté cette opération militaire pourtant clairement illicite de l'avis de tous les experts. Faut-il en conclure que les États se détournent du droit international ? Rien n'est moins certain. D'abord, l'opération états-unienne menée dès février contre l'Iran a finalement été justifiée en mars au regard de la Charte des Nations Unies, même si cette justification est contestable. Ensuite, cette opération illicite a été condamnée par une série d'États et une majorité d'entre eux ont réaffirmé toute l'importance de respecter le cadre imposé par le droit international.



Si le droit international tend à limiter l'engagement des États sur les champs de bataille, il constitue lui-même un champ de bataille qui oppose des acteurs y défendant leurs propres interprétations des règles. Il appartient à toute personne convaincue que la Charte des Nations constitue un outil pour empêcher la guerre de s'engager dans cette lutte sur le sens à accorder aux mots et aux pratiques de façon à préserver le potentiel pacificateur du droit international. ㄱㄴ

1. *Ibid.*, Préambule.
2. Décision adoptée par 10 voix pour (Bosnie-Herzégovine, Colombie, France, Gabon, Liban, Nigéria, Portugal, Afrique du Sud, Royaume-Uni, États-Unis) et 5 abstentions (Brésil, Chine, Allemagne, Inde, Russie) alors qu'il faut au minimum 9 voix pour et aucun vote négatif des membres permanents.
3. Préambule, Charte des Nations Unies.
4. *New York Times*, 8 janvier 2026.

Fondation Henri La Fontaine

Henri La Fontaine était un avocat belge spécialisé en droit international. Il a reçu le prix Nobel de la paix en 1913. En hommage à son action, la fondation Henri La Fontaine poursuit deux missions : transmettre ses valeurs et soutenir les initiatives en faveur du droit international, de la coopération entre les peuples, de l'accès à la connaissance et de l'émancipation individuelle et collective. Depuis 2019, la Fondation Henri La Fontaine est également une association constitutive du Centre d'Action Laïque.

Son action la plus emblématique est l'attribution, tous les deux ans, du prix international Henri La Fontaine pour l'Humanisme. Ce prix récompense celles et ceux qui contribuent, par leur action, à promouvoir la paix, la justice et le progrès humain. En 2023, la lauréate était la journaliste afghane Lailuma Sadid, et en 2025, le Centre de droit international de l'ULB. Au-delà de cette distinction, la fondation organise régulièrement des colloques, des conférences, des rencontres et des expositions destinés à nourrir la réflexion citoyenne sur les grands enjeux contemporains. ㄱㄴ



www.henrilafontaine.be

Dépenses militaires

casque de F-35
400 000 €



=

18 millions €

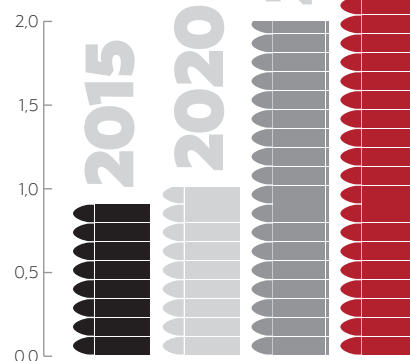
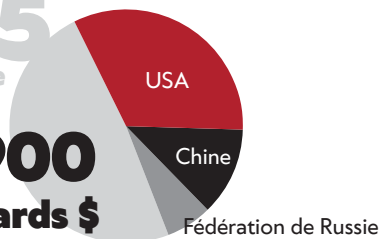
Source : lalibre.be (10/10/2025)

2025
dans le monde

2 900
milliards \$

record
historique
+3%

Source : rapport annuel du SIPRI

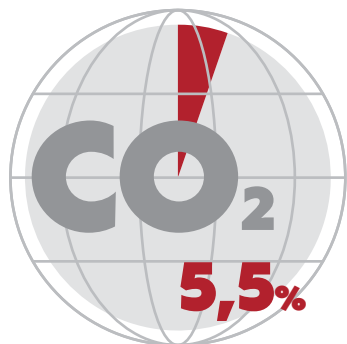


**Dépenses militaires belges
en part du PIB (%)**

Source : OTAN

Environnement et guerre

**Part des forces armées
dans les émissions globales**



Source : Conflict and Environment Observatory (2025)

Coût humain

2025
36 000 civils tués

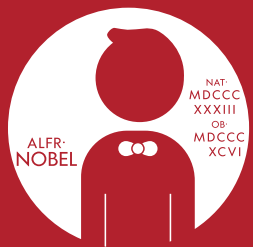
en
10 ans
51 000 cas
de violences sexuelles
dans les conflits armés

Source : dépêche de l'ONU 20/05/2026



Paix

4 prix Nobel belges



Auguste Beernaert



Henri La Fontaine



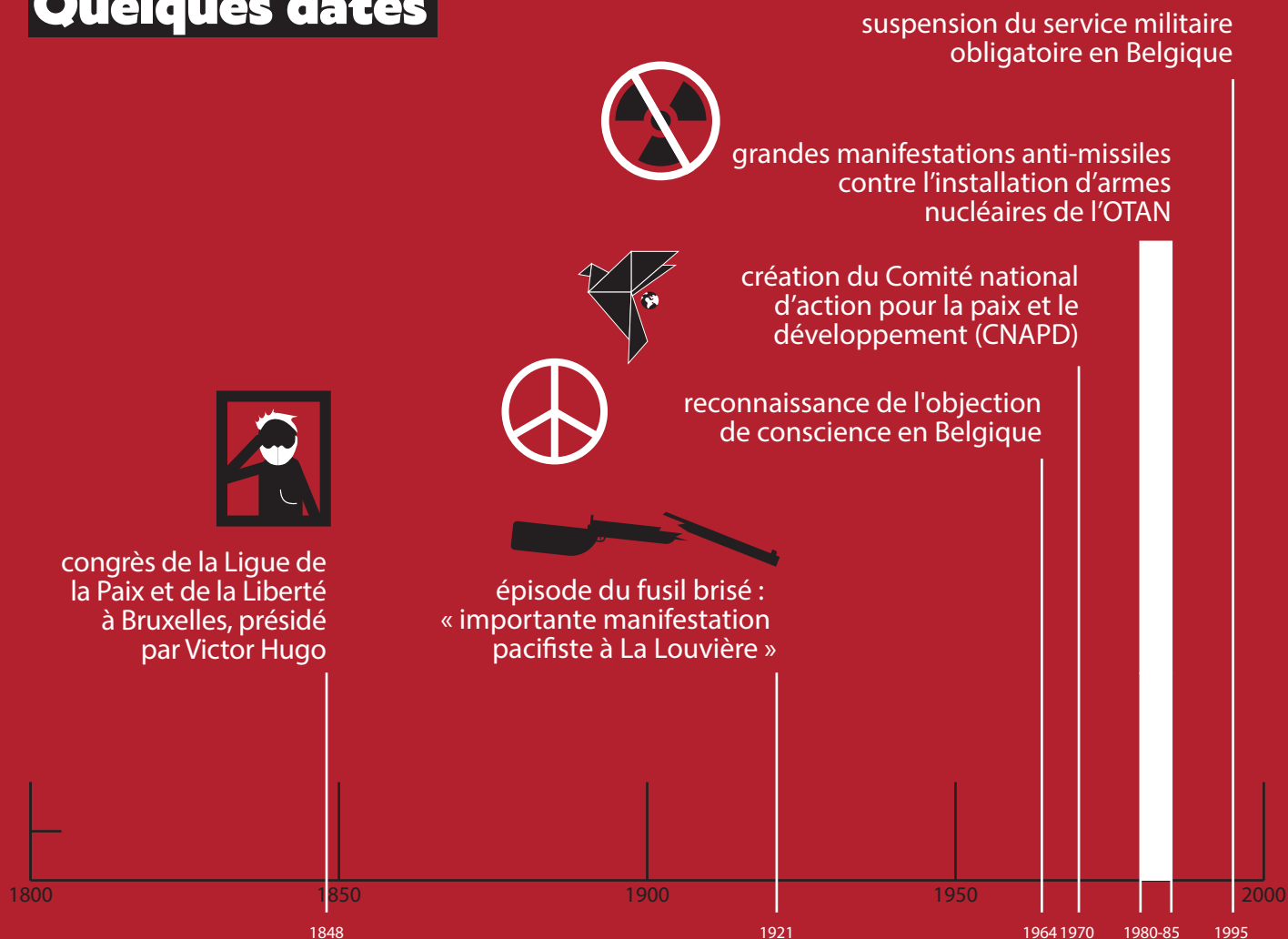
Dominique Pire



Institut de droit
international

Le pacifisme en Belgique

Quelques dates



Le marché des armes, un marché florissant, international et... national



Rencontre avec Christophe Wasinski, professeur et membre du centre de recherche et études en politique internationale (REPI) à l'ULB.



© Paul Campbell – Unsplash.com

Dans un contexte marqué par l'augmentation des dépenses militaires et la relance des politiques de réarmement en Europe, le commerce des armes occupe une place centrale dans les débats sur la sécurité internationale. Christophe Wasinski analyse les mécanismes qui alimentent la course aux armements, le rôle de l'industrie militaire dans cette dynamique, ainsi que les alternatives possibles au réarmement pour construire une paix durable. Il interroge également les enjeux économiques, politiques et éthiques que ces choix soulèvent pour la Belgique et la Wallonie.

Comment expliquer l'augmentation des dépenses militaires ?

Une première lecture met en exergue le rôle de la Russie en Ukraine et, plus largement, la perception d'un monde devenu plus instable ces dernières années. Cette instabilité, qui incite les États à s'armer davantage, s'explique en partie par des rivalités économiques entre des puissances. Une seconde lecture souligne que la hausse ne résulte pas uniquement de l'évolution du contexte international. Elle s'explique aussi par le poids de l'industrie de l'armement, un acteur dont les forces armées dépendent.

L'industrie de l'armement n'a pas disparu avec la fin de la guerre froide ni avec la réduction des budgets militaires au cours des années 1990. Aux États-Unis, le secteur a en fait été « rationalisé » par un vaste mouvement de fusions et d'acquisitions. Ce processus, par ailleurs avantageux pour les détenteurs d'actions, a favorisé l'émergence de géants de l'armement dont l'influence n'a cessé de croître. Ces entreprises constituent aujourd'hui l'épine dorsale du marché mondial de l'armement.

Selon cette lecture, ce marché incite les États à acquérir des équipements, toujours plus sophistiqués, pour se prémunir de ceux dont leurs voisins disposent. De fait, il crée des besoins en matière d'armement et renforce le sentiment d'insécurité. Par ce biais, il entretient la dynamique du réarmement qui profite à l'industrie, qu'elle soit américaine, européenne, israélienne ou russe. Le processus tend en fait à s'autoalimenter.

La course aux armements est-elle efficace ?

Les spécialistes des relations internationales ont développé, à l'époque de la guerre froide, un concept utile pour aborder cette question : le « dilemme de sécurité ». D'après ce concept, un État qui consacre davantage de ressources pour renforcer sa sécurité risque de provoquer l'effet inverse à celui recherché. En acquérant de nouvelles armes ou en recrutant massivement, cet État va probablement inquiéter ses voisins qui agiront comme lui. Au mieux, l'État qui a initié le mouvement de réarmement se retrouve au point de départ sur le plan sécuritaire. Au pire, ses responsables politiques estiment nécessaire de renforcer encore les capacités militaires, créant ainsi les conditions favorables à l'émergence d'une course aux armements, comme l'Europe en a connu une à la veille de la Seconde Guerre mondiale¹. Autrement dit, non seulement la course aux armements est inefficace, mais elle est aussi déstabilisante et dangereuse.

« NON SEULEMENT LA COURSE AUX ARMEMENTS EST INEFFICACE, MAIS ELLE EST AUSSI DÉSTABILISANTE ET DANGEREUSE. »

Le budget du Pentagone ne cesse d'augmenter depuis plus de vingt ans afin de garantir l'hégémonie des États-Unis. Les responsables politiques et militaires russes et chinois s'en inquiètent et, depuis de nombreuses années, se montrent favorables au renforcement de leurs propres capacités. En Europe, les budgets des forces armées augmentent depuis plus de dix ans, notamment en raison des inquiétudes suscitées par la Russie. Les Européens consacrent actuellement deux à trois fois plus de ressources à leurs forces armées que la Russie. Malgré cela, les experts des questions de sécurité estiment que les Européens ne sont pas

adéquatement préparés. La situation actuelle présente de fortes similitudes avec celle décrite par le dilemme de sécurité.

Pourquoi est-il difficile de mettre un terme aux courses aux armements ?

Les dynamiques politiques conflictuelles entre les États jouent certainement un rôle. Mais, il convient de se pencher également sur les intérêts industriels, comme l'ont montré certains chercheurs lors de la guerre froide.

En fait, les industries vivent des commandes, souvent importantes, passées avec les forces armées. Une fois les contrats exécutés, elles doivent trouver le moyen de maintenir leurs lignes de production en activité. Elles sont dès lors incitées à innover en permanence afin de proposer des équipements supposément plus performants. L'innovation devient de fait une façon de susciter des besoins en matière d'armement. Sans nouvelles commandes, les entreprises feraient faillite ou devraient se reconverter dans un autre secteur d'activité, ce qui laisserait potentiellement les militaires sans fournisseur.

Cette dynamique d'innovation peut avoir pour effet de faire grimper le prix du matériel, ce qui limite le nombre d'exemplaires que les armées peuvent acheter et rend plus aigu encore le problème du maintien de l'activité. Pour répondre à ce problème, une « solution » consiste à exporter les armes. Il est à noter que les exportations reçoivent généralement l'aval des autorités. Le cas échéant, celles-ci délivrent des licences aux fabricants pour vendre leurs armes à des États peu regardants en matière de respect du droit international et des droits humains, comme l'Arabie saoudite ou les Émirats arabes unis. Ces exportations ont trop souvent des effets régionaux déstabilisants.

L'innovation et les exportations peuvent contribuer à entretenir la logique de la course aux armements.

Le réarmement est-il la seule option possible pour garantir la paix ?

Les partisans du réarmement recourent volontiers à la citation latine : *Si vis pacem, para bellum* (« Si tu veux la paix, prépare la guerre »). Cette maxime ne recouvre cependant pas une vérité scientifique, comme en atteste l'étude

de l'histoire des relations internationales. En réalité, pour garantir la paix, il convient d'œuvrer à son avènement et de travailler à sa consolidation. À cette fin, on peut notamment recourir à la diplomatie. Il existe par ailleurs des outils qui permettent de réduire les risques de courses aux armements et les effets délétères des exportations irresponsables d'armes. Lors de la guerre froide et à la fin de celle-ci, des traités de contrôle des armements (destinés à limiter l'accroissement des arsenaux) et de désarmement (pour éliminer certaines catégories d'armes) ont vu le jour. Ces traités ne sont certes pas parfaits. Mais, bien qu'ils n'aient pas débouché sur un désarmement complet, ils demeurent des outils utiles pour stabiliser les rapports internationaux.

« LE PROBLÈME RÉSIDE TOUTEFOIS DANS LE FAIT QUE LES ÉTATS EXPORTATEURS INTERPRÈTENT LA LÉGISLATION D'UNE MANIÈRE FAVORABLE À LEUR INDUSTRIE. »

Le Traité sur le commerce des armes et une réglementation européenne sur les exportations existent aussi pour empêcher les livraisons d'armes à des États susceptibles de s'en servir pour violer le droit international ou les droits humains. Ces dispositifs juridiques sont précieux. Leur application rigoureuse permettrait de sauver des vies. Le problème réside toutefois dans le fait que les États exportateurs interprètent la législation d'une manière favorable à leur industrie. Cela est regrettable, car l'application stricte des critères de cette législation contribuerait sans aucun doute à réduire l'insécurité.

Pour garantir la paix de manière durable, il faut donc faire appel à d'autres moyens que le réarmement, notamment la diplomatie et le désarmement.

Quel intérêt pour la Belgique et la Wallonie ?

Les responsables politiques, militaires et industriels belges semblent convaincus que le réarmement peut constituer une opportunité. Pour se justifier, ils mettent en avant deux éléments. D'une part, ils estiment que le réarmement est nécessaire pour garantir la sécurité de la Belgique. D'autre part, ils insistent sur l'effet d'aubaine que le réarmement représente, en particulier pour les industries flamandes et wallonnes. Le réarmement stimulerait donc une activité économique jugée insuffisante. À ce titre, il serait d'un grand intérêt pour la Belgique.

Cette vision soulève cependant de nombreuses questions. Tout d'abord, sa mise en œuvre fait de la Belgique un rouage de la course aux armements. Ensuite, il

convient de noter que le secteur de l'armement, même s'il n'est pas négligeable, ne représente qu'une part relativement modeste de l'ensemble de l'activité économique belge. Ce secteur, par ailleurs, n'est pas celui qui génère le plus de retombées. Les activités qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique, par exemple, sont généralement considérées comme ayant un impact économique plus substantiel, tout en répondant à de réelles nécessités. Enfin, la politique de réarmement se traduit par une augmentation du budget des forces armées. Cette augmentation, dont le bien-fondé mérite d'être questionné, est prise en charge par la collectivité.

En résumé, le réarmement offre potentiellement des avantages à certaines entreprises. Son apport à la sécurité demeure cependant sujet à caution. En outre, les ressources affectées au réarmement ne pourront être consacrées à d'autres politiques susceptibles d'assurer une meilleure protection des Belges, entre autres celles destinées à lutter contre le réchauffement climatique. 

Christophe Wasinski est l'auteur de *Les armes. Marchandisation et fabrique d'un monde dangereux* paru aux éditions de l'Université de Bruxelles en 2025.

1. Joseph Maiolo, *Cry Havoc. How the Arms Race Drove the World War, 1931-1941*, New York, Basic Books, 2010.

Pour certaines entreprises, le réarmement représenterait une aubaine en Wallonie comme en Flandre. Mais contrairement aux idées reçues, ce secteur ne représente qu'une part modeste dans l'ensemble de l'activité économique belge.



© Wikimedia.org

Quelles protections pour les populations civiles en cas de conflit ?



Par Philippe Vincent,
professeur associé, agrégé de droit international public à l'ULiège

Depuis toujours, les populations civiles ont été les victimes collatérales des conflits. La place du Vingt-Août, à Liège, rappelle le massacre de civils opéré par l'armée allemande lors de l'invasion de la Belgique en 1914. Le *Guernica* de Picasso rappelle quant à lui le bombardement délibéré par l'aviation allemande d'un petit village basque espagnol en 1937, un jour de marché. Et la liste pourrait s'allonger à l'infini...

La répression des crimes internationaux

Pendant longtemps, ces crimes demeurèrent impunis. Seule la responsabilité des États belligérants à un conflit pouvait être invoquée. Les réparations auxquelles l'Allemagne avait été condamnée par le traité de Versailles et le rattachement des cantons d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith étaient censées couvrir également les pertes civiles subies par la Belgique pendant la guerre.

Les crimes abominables commis par les nazis et les Japonais pendant la Seconde Guerre mondiale allaient enfin faire réagir la communauté internationale. Deux tribunaux pénaux internationaux furent créés à la fin de celle-ci : le tribunal de Nuremberg, mis en place par l'accord de Londres du 8 août 1945, et le tribunal de Tokyo, mis en place l'année suivante. 22 personnes furent déférées devant le tribunal de Nuremberg. 12 furent condamnées à mort, sept à des peines de prison (de 5 ans à la perpétuité). À Tokyo, 28 personnes étaient accusées. sept furent condamnées à mort, 18 à des peines de prison (de sept ans à la perpétuité).

Les personnes qui furent condamnées par ces deux tribunaux le furent pour des incriminations inédites : le crime de guerre et le crime contre l'humanité. Ces deux notions avaient été inventées par le juriste d'origine juive polonaise Hersch Lauterpacht. Elles visent une série d'actes : meurtres, mais aussi tortures et traitements inhumains, violences sexuelles, pillages de biens, prises d'otages, utilisation d'enfants-soldats, d'armes prohibées par le droit international comme les mines antipersonnel ou les gaz de combat ou destructions d'infrastructures civiles tels que des ponts, des écoles, des hôpitaux, des bâtiments religieux, etc. La grande différence entre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité est que les premiers doivent

être commis dans le cadre d'un conflit armé et les autres pas nécessairement. Les exactions commises au Congo sous Léopold II ou au Cambodge à l'époque des Khmers rouges rentrent dans la seconde catégorie, puisque non reliées à un conflit armé. Il est à remarquer que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, personne ne fut condamné pour génocide à Nuremberg.

L'une des caractéristiques des procès de Nuremberg et de Tokyo fut que l'excuse de l'obéissance aux ordres fut écartée. La responsabilité des criminels est bien individuelle : il leur appartenait de refuser d'obéir aux ordres exigeant d'eux de commettre des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

La période 1945-1990 fut marquée par la guerre froide, et l'impuissance de la communauté internationale en général et l'Organisation des Nations Unies (ONU) en particulier (pourtant créée en 1945 pour assurer la paix et la sécurité internationales) face à de nombreux conflits particulièrement cruels (guerres d'Algérie et d'Indochine, guerre du Vietnam, guerre d'Afghanistan, guerre entre l'Irak et l'Iran...). La chute du Rideau de fer en 1990 allait ouvrir une décennie d'espoir pour le droit international. L'intervention de l'ONU

dans le cadre de l'invasion du Koweït par l'Irak allait faire naître l'illusion de la « Fin de l'Histoire », pour reprendre l'expression du politologue américain Francis Fukuyama¹, et le triomphe définitif du libéralisme et de la démocratie au niveau mondial. Cette décennie allait malheureusement être marquée par deux conflits atroces qui allaient dégénérer en génocide : la guerre en ex-Yougoslavie (et le génocide de Srebrenica) et le génocide des Tutsi au Rwanda.

La communauté internationale en général, et l'ONU en particulier, n'allaient pas rester les bras croisés face à ces deux drames. Deux tribunaux pénaux internationaux al-

« (...) LES BELLIGÉRANTS DOIVENT TOUT FAIRE POUR ÉPARGNER LES CIVILS ET CHOISIR LES ARMES QUI CAUSERONT LE MOINS DE PERTES HUMAINES POSSIBLE. »



© Marina Shatskih – Unsplash.com

Les années ayant suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale ont été marquées par l'adoption de nombreux textes internationaux visant la protection des personnes. Leur mise en œuvre reste cependant dépendante de la bonne volonté des États.

laient être aussitôt créés pour juger les auteurs des atrocités commises. Le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), siégeant à La Haye, fut créé en 1993, celui pour le Rwanda (TPIR), siégeant à Arusha, en Tanzanie, en 1994. 161 personnes furent accusées devant le TPIY, 93 furent condamnées (dont 16 pour le génocide de Srebrenica). 93 personnes² furent accusées devant le TPIR, 61 furent condamnées (notamment Jean-Paul Akayesu, bourgmestre de la ville de Taba, première personne de l'Histoire à être condamnée pour génocide).

Afin d'éviter la multiplication des tribunaux pénaux internationaux spécifiques, l'ONU décida la création d'une cour pénale internationale chargée de connaître l'ensemble des crimes de guerre, contre l'humanité et génocides. Elle est entrée en vigueur en 2002. Sa compétence est malheureusement loin d'être universelle, puisque des pays comme les États-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie, Israël et la Turquie refusent de reconnaître sa compétence³.

Les seules condamnations prononcées jusqu'à présent l'ont été à l'encontre de personnes africaines, ce qui fut criti-

qué. Depuis quelques années, la Cour s'est toutefois intéressée aux crimes commis dans d'autres régions, comme en témoignent les mandats d'arrêt lancés à l'encontre du président russe Poutine, du premier ministre israélien Netanyahu ou des responsables talibans afghans.

La protection des populations

Les horreurs commises pendant la Seconde Guerre mondiale amenèrent à l'adoption d'un certain nombre de textes internationaux visant la protection des personnes civiles.

En 1949 furent adoptées à Genève quatre conventions sur le droit applicable en cas de conflit. Si les trois premières concernent les combattants et les prisonniers de guerre, la quatrième protège les populations civiles, en interdisant la commission des crimes de guerre et en insistant sur trois points : le principe de distinction, c'est-à-dire qu'on ne peut pas prendre pour cible des civils (sauf s'ils ont pris les armes!) ni des biens civils (sauf s'ils sont utilisés à des fins militaires : logement...) ; le principe de propor-

tionnalité où des dommages collatéraux sont licites (même la mort de civils...) s'ils sont proportionnels par rapport aux avantages militaires retirés (la notion de proportionnalité n'est cependant nullement définie...) ; le principe de précaution, qui prévoit que les belligérants doivent tout faire pour épargner les civils et choisir les armes qui causeront le moins de pertes humaines possible.

La violation de l'un de ces principes est constitutive de crime de guerre, et leurs responsables potentiellement passibles de poursuites devant la Cour pénale internationale.

Une autre convention importante fut adoptée à Genève en 1951 : celle sur le statut de réfugié. Elle permet à toute personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » de réclamer l'asile à un pays tiers, qui ne pourra pas le refouler vers son pays d'origine et devra lui accorder le même traitement qu'à ses nationaux du point de vue de l'accès au marché du travail ou à l'aide sociale, par exemple.

La protection a été étendue de deux manières au niveau de l'Union européenne : la protection subsidiaire permet à une personne risquant un préjudice grave en cas de retour dans son pays (par exemple en raison d'un conflit) et la protection temporaire, offrant une protection immédiate à toute personne fuyant un conflit déterminé. Elle a été activée pour la première fois au niveau européen en faveur des Ukrainiens.

Les années ayant suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale ont été marquées par l'adoption de nombreux textes internationaux visant à la protection des personnes. Leur mise en œuvre reste cependant dépendante de la bonne volonté des États. Les nombreuses condamnations prononcées à l'encontre de l'État belge et restées sans suite en matière d'accueil des réfugiés en témoignent, de même que les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale restés sans effet. La protection reste imparfaite, mais elle a au moins le mérite d'exister, et il est important de rappeler sans cesse l'existence des textes pour rappeler leurs obligations aux États, dans l'espoir qu'un jour, ils les respecteront. 

1. Auteur de *La fin de l'Histoire et le dernier Homme*, Gallimard, 1992.

2. Ce chiffre relativement limité s'explique par les nombreux procès organisés au Rwanda même ou devant les tribunaux d'autres États (Belgique, Canada, France...).

3. La Cour est cependant compétente pour connaître des crimes commis sur le territoire de l'un de ses membres, ce qui explique les mandats d'arrêt lancés contre MM. Poutine et Netanyahu.

Là où Liège s'est mise à L'Abri

Sous La Cité Miroir, à Liège, se cache un vestige rare : un abri antiaérien de la Seconde Guerre mondiale, seul lieu de ce type classé au patrimoine wallon. Ses six alcôves circulaires, capables d'accueillir jusqu'à 400 personnes lors de bombardements, ouvrent aujourd'hui leurs portes au public sous une forme inédite.

Conçue par l'asbl MNEMA, cette nouvelle expérience immersive ne se contente pas de raconter le passé : elle plonge les visiteuses dans ce que vivent les gens quand le monde bascule et qu'il faut tenir, ensemble, sous terre. Ce parcours d'une cinquantaine de minutes mêle reconstitution sensorielle et mise en perspective historique en trois temps : la descente avec ses alertes et la vie sous terre, la projection 360° consacrée à l'évolution des conflits et des exactions envers les victimes civiles et le retour à la surface après l'alerte. Plus qu'un simple témoignage historique, L'Abri devient un espace de réflexion sur la violence armée : que vivent les civils quand le monde bascule ? Comment protège-t-on les civils en temps de guerre ? Quels échos entre les conflits d'hier et ceux qui déchirent encore le monde actuel ? 



www.citemiroir.be/l-abri

École : guerre et paix ?



Par Anne-Martine Hekens,
bénévole à l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES)

Sous cet intitulé paradoxal se cache une réalité à laquelle nous devrions nous habituer : nous nous enfonçons progressivement dans un monde qui risque d'être bientôt dominé par la guerre. Il faut s'y préparer, il faut se défendre... Les budgets suivent et ne se discutent pas. Mais que vient faire ici l'école ?

Après la Déclaration des droits de l'homme (1948) et l'épanouissement du mouvement international d'éducation à la paix, l'école s'est dirigée vers un enseignement axé sur la bienveillance, l'écoute, le respect... Mais dès le XXI^e siècle et les attentats de New York, la rupture s'installe et l'esprit guerrier reprend ses droits. L'actuelle mutation guerrière de notre société impacte l'école contemporaine, et le courant éducatif globalisant appelé « éducation à la paix » n'est plus le seul à inspirer notre enseignement.

Dans les années 1980 apparaît en France un nouveau concept, l'« esprit de défense », qui se développe grâce à un partenariat entre militaires et enseignants reposant sur un sophisme jamais remis en cause par la suite : « l'accomplissement de la mission d'éducation et de la mission de défense ne peut résulter de la seule activité d'enseignement ou de la seule instruction militaire. L'éducation est un acte global qui n'est pas réductible aux activités scolaires, l'esprit de défense est une attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires¹. »

Parmi les dispositifs mis en place pour remilitariser la jeunesse française, la fameuse Journée Défense et Citoyenneté créée en 1999. Sa participation obligatoire ouvre au jeune l'accès aux examens, candidatures et épreuves sanctionnées par le service public : pas de permis de conduire, d'accès aux épreuves du baccalauréat, d'inscription dans l'enseignement supérieur sans ce précieux sésame, ce qui peut surprendre, voire choquer !

Et en Belgique ? L'évolution du militarisme est parallèle à celle de la France : recrutement trop faible, renoncements trop fréquents chez les engagés... et l'idée d'une formation à la chose militaire qui s'impose progressivement. La Défense commence à développer une vaste campagne d'information-séduction qui va prendre plusieurs formes.

Tout d'abord l'organisation d'exercices militaires grandeur nature, ce n'est pas neuf, mais avec l'école comme partenaire, c'est inédit. Il y a mieux : les exercices militaires incluant la participation des élèves au sein des écoles. Ainsi, en 2016, « les militaires mènent un exercice antiterroriste dans une école primaire à Han. Lors de cet entraînement, les soldats appréhendent trois “terroristes” à l'intérieur des bâtiments scolaires². » Mêmes types d'exercice et de participants en 2018 dans une école de Nivelles, et en 2019 l'évacuation d'élèves-figurants à Glons, hélicoptères et tirs à blanc dans les couloirs !

**« (...) UNE
ÉDUCATION
HUMANISTE ET
PACIFIQUE EST
LE MOYEN PAR
EXCELLENCE
D'ATTEINDRE, FÛT-
CE PARTIELLEMENT,
LE DÉVELOPPEMENT
D'UNE SOCIÉTÉ
ÉQUILIBRÉE. »**

L'organisation d'exercices militaires n'est toutefois pas la seule forme de publicité développée par la Défense. Pour améliorer son recrutement futur, elle s'adresse à l'Enseignement : « Le ministère de la Défense a suggéré aux responsables de l'enseignement francophone et flamand la création d'une nouvelle option sur les différents métiers de la sécurité (militaires, policiers, pompiers, sécurité privée) dans l'enseignement secondaire technique avec l'espoir de susciter des vocations chez les jeunes, une initiative qui a été reçue de manière “enthousiaste” en Wallonie et à Bruxelles, selon l'armée et le syndicat libéral SFLP³. » La demande effective a lieu en 2019, les réunions préparatoires en 2020, et, dès la rentrée 2021, la nouvelle option est ouverte en Communauté flamande. La Fédération Wallonie-Bruxelles suit en 2022. La Défense demande, l'Enseignement obtempère et l'organisation suit dans la foulée !

Pari gagné pour la Défense : pour l'année scolaire 2022-2023 (1^{re} participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles), près de 1600 élèves sont inscrits au cursus. Nous apprenons par ailleurs que « 141 militaires sont impliqués dans les cours dispensés dans le cadre de cette formation (115 du cadre de réserve et 26 du cadre d'active⁴) », ce qui donne un ratio de 11 élèves par instructeur : un bel encadrement que nombre de classes « or-



© Alice Donovan - Unsplash.com

Face aux élans militaristes, une éducation humaniste et pacifique est aujourd'hui indispensable.

dinaires » et leurs enseignants envieraient à coup sûr ! Cerise sur le gâteau, en novembre 2025, Théo Francken (N-VA), ministre de la Défense, décide de contacter personnellement et individuellement tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 17 ans, afin de leur proposer un service militaire volontaire d'un an, assorti d'un salaire d'environ 2000 € net : pour 500 places disponibles, un total de 3248 jeunes posent leur candidature ! L'enthousiasme est au rendez-vous, porté aussi par une solde supérieure de 200 € net au salaire minimum garanti.

Que devient dès lors l'éducation à la paix ? Comment concilier au sein des mêmes établissements scolaires l'appel à la tolérance, à la compréhension, au vivre ensemble, et le développement d'un esprit militaire qui, sous des dehors humanistes et solidaires, fait néanmoins référence aux techniques de l'attaque et du combat ?

Je persiste à penser que s'engager à fond dans une éducation militariste relève d'une politique à court terme, analogue en quelque sorte à celle qu'a adoptée l'Occident dès les années 1990, abandonnant ainsi toute prudence. Démilitariser, puis remilitariser en hâte signifie suivre les soubresauts de l'histoire en ne les anticipant pas. Ceci revient-il à dire que les efforts militaires ne devraient jamais s'interrompre ? Non, car une politique de sécurité et d'observation permanente est probablement nécessaire. Par ailleurs, il est évident qu'une éducation humaniste

et pacifique est le moyen par excellence d'atteindre, fût-ce partiellement, le développement d'une société équilibrée. Mais il s'agit là d'un investissement coûteux, lui aussi, et dont on sait par avance qu'il s'inscrit sur le très long terme : ce n'est pas la voie que semblent préférer les politiques contemporaines.

Dès lors, quelle serait l'attitude susceptible de mener les hommes à la solution juste, autrement dit au choix entre pacifisme et militarisme, et en quelle proportion ? Il s'agit là d'une question purement éthique dont on fait au quotidien une question de pouvoir. Et il n'y a pas de réponse univoque et définitive à une question éthique ! S'il est illusoire de vouloir annihiler la guerre, il est tout aussi aberrant de se détourner du pacifisme au titre qu'il est dangereux parce qu'il nous fait perdre toute prudence. En fait, la seule attitude possible aujourd'hui reste cet idéal : tendre vers une société apaisée qui, en lieu et place d'attiser le moindre conflit au nom du respect et de la dignité bafoués, en appellerait tout de suite à l'écoute et à la concertation.

Idéalisme aveugle ? Pure utopie ? Non : c'est ici que l'éducation au pacifisme et par le pacifisme pourrait révéler sa puissance. Sinon, il reste encore l'expression du refus et de la révolte, auxquels il serait bon de faire plus souvent appel ! 

Article inspiré d'une étude de l'auteur, « Entre pacifisme et militarisme, l'école d'aujourd'hui... » https://www.ihoes.be/PDF/Etude2025-3_VF.pdf

1. Voir : Raymond JOUSMET, « L'école et l'armée, du protocole Henu/Savary au SNU », École et pédagogie, défendre l'école publique, 14 mai 2023, [En ligne] <https://tinyurl.com/24z7pzu8>
2. Christophe WASINSKI, « La grande offensive de la Défense dans les écoles secondaires », Site Web du GRIP, 26 novembre 2019, [En ligne] <https://tinyurl.com/y6basxeh>
3. « La Défense suggère de créer à l'école une option sur les métiers de la sécurité », BX1 – Médias de Bruxelles, [En ligne] <https://tinyurl.com/3t8mempc>
4. Dominique HOUSSENONLOGE, « Soldats, policiers, gardiens, pompiers en herbe à l'école secondaire. Quels enjeux pour la nouvelle option Métiers de la sécurité ? », juin 2023, Site Web de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC), [En ligne/PDF] <https://tinyurl.com/3ps8mj94>

Pacifisme, non-violence, antimilitarisme : tout sauf l'inaction

Dire non à la guerre, à l'armée et à la légitimité de la violence est souvent vu comme une absence de position, un refus d'agir, une forme de passivité. Mais l'histoire de ces idées et de ces mouvements tord le cou à ce lieu commun : refuser la guerre, l'armée et la légitimité de la violence, c'est un projet politique, exigeant des efforts, des risques et comptant ses martyrs. Après tout, la peine encourue pour désertion est la fusillade.

Le pacifisme est d'abord une position philosophique : la violence est la pire façon de résoudre les conflits. Elle détruit la santé et les ressources du vainqueur comme du perdant, provoque de la peine et de la misère, crée un ressentiment qui mène à la vengeance et perpétue les cycles de violence. Le pacifisme pointe le court terme d'une résolution violente, contre le côté pérenne d'une résolution pacifique. Il fait partie des outils conceptuels de l'humanité depuis que les humains parlent et écrivent : on en trouve trace dans les doctrines de nombreuses religions anciennes.

La non-violence désigne à l'origine un refus d'utiliser la force comme méthode de résolution de conflit. Mais le plus souvent, le terme désigne une technique de lutte sociale synonyme du pacifisme. Face à la répression physique, elle consiste à s'exposer volontairement, afin d'exposer le vrai visage de la violence et provoquer une réaction chez les témoins et parfois chez les quelques tortionnaires encore doués de conscience. Il s'agit de démontrer par les faits, viscéralement, que l'autorité qui s'en prend à l'intégrité physique des opposant-es est injuste. Cette forme de résistance apparaît spontanément durant toute l'histoire humaine. C'est l'application concrète du pacifisme face à un oppresseur qui, lui, ne l'est pas.

Comment empêcher les guerres de se produire ? C'est la question que pose l'antimilitarisme, qui refuse le conflit armé entre nations comme outil légitime. Il s'agit, non pas de (se) laisser faire, mais d'organiser une société où la guerre devient inutile, inenvisageable, indésirable. De mettre en place la protection du pays sans recourir à la force militaire. De refuser la militarisation de la vie civile. Sur la scène internationale, ce refus s'exprime par la fédération, le commerce, la convergence des intérêts, le refus des gouvernements autoritaires... mais aussi, au sein de ses propres frontières, par des campagnes politiques, des grèves, des blocages, de la désobéissance civile ou du sabotage. Dans une société qui considère la guerre comme inévitable, l'antimilitarisme est un acte de rébellion.

Trois courants, trois mouvements qui rappellent la même chose à travers les siècles : la violence n'est pas une fatalité, cette inclinaison à la violence n'a rien de rationnel et les conséquences de la violence ne sont jamais celles que l'on espère. Elle ne profite jamais qu'à quelques-uns : les plus privilégiés, qui restent loin des champs de bataille. Loin d'être gravée dans cette prétendue « nature humaine », la violence est un choix politique qui nous appartient. Nous pouvons lui mener la vie dure, et peut-être la chasser des normes de notre société. 

La paix, un enjeu écologique



Rencontre avec Anne Xuan Nguyen,
chercheuse pour le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)
Propos recueillis par Charlotte Collot



Aujourd'hui, nombreux sont les rapports scientifiques qui soulignent le caractère anthropique de la dégradation de l'environnement. Alors que les conflits se multiplient à travers le monde, l'attention se porte de plus en plus sur leurs conséquences environnementales. Anne Xuan Nguyen, dont les domaines d'expertise sont les études de paix, les problématiques post-conflits et les questions environnementales liées à la conduite de la guerre, nous parle des différents impacts des activités militaires sur les écosystèmes, des enjeux et choix politiques autour de ces questions et de comment nous pouvons rapprocher les combats écologistes et pacifistes.

Quels sont les impacts des conflits et des activités militaires en général sur l'environnement et le climat ?

Les conséquences sont multiples et structurelles. L'activité militaire est polluante. Elle détruit des infrastructures, des sociétés humaines et des écosystèmes. Et il y a tout un système derrière, capitaliste et étatique, lui-même déjà très polluant, qui rend ça possible.

La première conséquence, ce sont les effets climatiques, encore très mal estimés car les États ne sont pas transparents sur leurs émissions de défense, notamment celles de CO₂ et équivalents. Mais les différents *think tanks* comme le *Conflict and Environment Observatory* et les chercheur·euses comme Neta Crawford ou Ellie Kinney s'accordent à dire que les activités militaires, c'est 5 % des émissions globales. À titre indicatif, l'aviation civile mondiale, c'est 2 %. Et cette estimation de 5 % ne prend en compte que les activités de défense quotidiennes et pas celles en temps de guerre. La source principale des émissions militaires, c'est l'usage de carburants fossiles par les systèmes et institutions de défense.

Dans un deuxième temps, on peut mentionner la destruction des infrastructures humaines et des écosystèmes. Par exemple, les bombardements à Gaza causent une pollution de l'air, des sols et de l'eau à cause des fumées, des microparticules et des liquides pollués et contaminés de métaux lourds. 85 % de terres agricoles y sont détruites. En plus d'un génocide, on assiste donc à un écocide.

Autre exemple d'écocide : l'agent orange, un herbicide et défoliant contaminé de dioxine, déversé par l'armée américaine à grande échelle sur les forêts et les cultures

du Vietnam entre 1961 et 1971. Cette destruction volontaire des écosystèmes représente 10 % du territoire vietnamien (une surface de la taille de la Belgique). Les guerres créent des pollutions massives et durables, et la loi kilomètre (NDLR : selon laquelle les informations ont plus ou moins d'importance suivant leur proximité par rapport au public) ne s'applique pas : les pays européens sont aussi concernés, comme en France, où certaines villes souffrent aujourd'hui d'une pollution des eaux au perchlorate liée aux bombes de la Première Guerre mondiale.

Il y a aussi une destruction de l'écosystème pour la survie des populations, comme en Syrie, où la déforestation a été causée par un besoin de combustibles de la population.

« RARES SONT LES GUERRES SANS ÉCOCIDE (...) »

En plus, la guerre a un effet institutionnel dans la dégradation de l'environnement : les mesures qui pourraient être prises pour protéger l'écosystème sont considérées comme moins prioritaires.

Enfin, la reconstruction post-conflit est extrêmement polluante. À Gaza, il va falloir déblayer, assainir, reconstruire en sachant que l'industrie du ciment est une des plus polluantes au monde.

1 € de dépensé dans les industries de la défense, c'est donc 2 € qu'on enlève à la protection de l'environnement. C'est 1 € qu'on ne dépense pas dans la protection des écosystèmes pour une activité qui les détruit.

À partir de quand parle-t-on d'écocide et quels sont les critères de sa reconnaissance ?

L'écocide est une destruction massive, systématique et irréversible de l'écosystème par l'activité humaine.

L'émergence de ces critères a eu lieu dans les années 1960 pour qualifier l'usage de l'agent orange au Vietnam. C'est le premier écocide documenté, mais ce n'est clairement pas le premier écocide par activité militaire ou coloniale. Mais il existe aussi des écocides hors conflit armé, comme en Amazonie, avec une déforestation par les orpailleurs, les éleveurs et les exploitations forestières illégales.

Rares sont les guerres sans écocide car on ne peut conduire un conflit armé sans s'attaquer aux écosystèmes, que ce soit par les bombardements, la destruction d'infrastructures, l'épandage de métaux lourds et de produits toxiques. L'activité militaire et l'activité coloniale impliquent forcément de détruire des écosystèmes, parce qu'en fin de compte, le but c'est de gagner un avantage sur une population ou sur un camp adverse. La destruction de l'environnement fait partie de cette stratégie.

En quoi la crise écologique pourrait-elle exacerber les conflits ?

À ce sujet, la communauté scientifique, y compris le GIEC, est prudente sur l'existence d'un lien causal entre changement climatique et conflits. Il y a plus corrélation que causalité. En réalité les causes des conflits sont multifactorielles, et il est difficile de démêler ce qui tient du politique, du manque d'infrastructures ou de conflictualités qui existent déjà, etc. Par contre, la vulnérabilité des civils est exacerbée lorsqu'il y a un croisement entre changement climatique et conflit armé.

Un cas est souvent pointé du doigt au sujet de ce lien entre conflits et changement climatique : le Sahel. Nombreux sont celles et ceux qui, en se basant sur cette région, estiment que le changement climatique va causer de nouveaux conflits. Or, la plupart des études sur ce sujet sont menées par des chercheur·euses d'Europe. L'expertise locale n'est pas consultée. Cette hypothèse est donc biaisée. En réalité, au Sahel, il existe des zones touchées par le changement climatique qui ne connaissent pas de hausse de conflictualité, et des zones non affectées qui en connaissent. De plus, les mécanismes de résolution des conflits existent, tout comme une résilience locale face au changement climatique. Les populations vont migrer. Les agriculteurs vont planter d'autres semences. La plupart des gens préfèrent migrer plutôt que de prendre les armes.

Lorsqu'on considère que le changement climatique va causer plus de conflits, notamment sur le continent afri-



cain, on dépolitise la question. Un des nombreux moteurs de conflictualité est aussi un moteur du changement climatique : l'extractivisme. Si le continent africain subit de plein fouet les effets du changement climatique, ceux qui en portent en grande partie la responsabilité sont les pays qui polluent le plus : les pays du Nord industrialisés.

Enfin, je ne pense pas que les inondations de 2021 aient causé une guerre civile en Belgique, ni les inondations en Espagne, ni les épisodes de sécheresses que connaît le sud de la France. En revanche, ce que ça met en évidence, c'est que les personnes les plus vulnérables le sont d'autant plus face aux guerres et aux changements climatiques.

En quoi consiste le travail du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) sur ces questions ? Quel est son rôle ?

Le GRIP a émergé en 1979 pendant la crise des euromissiles, parce que la société civile a jugé utile de se doter d'un institut de recherche sur les questions de sécurité et de paix. L'objectif est de rendre accessible à tout un chacun une compréhension des enjeux de sécurité, de paix et de défense, qui sont des enjeux démocratiques comme les autres.

Actuellement, nous sommes dans un monde qui ne va pas vers plus de paix. En 2025, on recense 65 conflits étatiques et 130 conflits armés. En Belgique, le budget de la défense a explosé, quand d'autres secteurs sont sacrifiés comme le social, l'éducation ou la protection de l'environ-

© Phyllis Lilienthal – Unsplash.com



Bombardements,
produits toxiques,
métaux lourds :
la destruction
de l'environnement
de l'ennemi fait partie
de la stratégie militaire
et rares sont les guerres
sans écocide.

nement. Ce sont avant tout des choix politiques, que les citoyen·nes ont le droit de comprendre et de discuter de manière éclairée.

Peut-on d'une manière ou d'une autre rapprocher les combats écologistes et pacifistes ?

Oui, ils ont même commencé ensemble. La crise des euromissiles a par exemple généré une intense mobilisation écologiste et pacifiste, avec des centaines de milliers de personnes dans les rues de Bruxelles. Le refus des armes nucléaires était autant pacifiste qu'écologiste, avec la même question : a-t-on envie de vivre dans un monde où l'on va s'armer jusqu'aux dents aux dépens de l'écologie, de sa protection et de tout le reste ?

Mais peu à peu, les revendications se sont éloignées de la base populaire entre un pacifisme, perçu comme naïf, et un écologisme « bourgeois » des petits efforts personnels. Or, les questions de paix et de protection de l'environnement sont politiques. Nous avons besoin de plus de justice sociale et politique et d'une meilleure répartition des richesses. Pour réinsuffler un peu d'entrain autour de ces combats, il est essentiel de rappeler que nous avons toutes et tous envie de vivre dans un monde différent. À nous de l'imaginer ensemble. 

»»



www.grip.org

Le parcours immersif

EN LUTTE

HISTOIRES D'ÉMANCIPATION ET DE SOLIDARITÉ



Plongez au cœur
des combats pour une société
plus juste et plus solidaire.

à **LA CITÉ MIROIR** | Liège

Informations et réservations :
04 230 70 50 – reservation@citemiroir.be
www.citemiroir.be

PODCAST

Militaires, les hauts gradés de la virilité

Les couilles sur la table



www.binge.audio/...

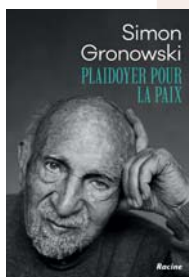
Si l'armée française se féminise lentement, elle demeure un bastion d'une masculinité dominante et violente. Elle traîne dans son sillage plusieurs millénaires de valeurs virilistes, le tout dans un environnement ultra-hiérarchisé. En 2024, le mouvement #MeTooArmée émerge pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles qui ont cours au sein de cette institution, avec des réponses peu concluantes : l'omerta persiste autour de l'armée française qu'on surnomme « la grande muette ».

Binge audio, 2024

LIVRE

Plaidoyer pour la paix

Simon Gronowski



www.racine.be/...

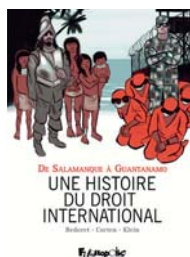
Le 19 avril 1943, Simon Gronowski n'a que onze ans lorsqu'il saute d'un train en marche. Ce convoi transporte plus de 1 600 Juifs vers Auschwitz. Il échappe à la mort. Sa mère et sa sœur, elles, ne reviendront jamais. À 93 ans, il livre un nouveau témoignage, non pas pour raconter l'horreur, mais pour défendre la paix, la tolérance, la justice et la démocratie. Il met en garde contre les discours de haine et d'exclusion, tout en rappelant que le dialogue, et même le pardon peuvent ouvrir un chemin d'espoir, y compris face à l'indicible.

Racine, 2025

BANDE DESSINÉE

Une Histoire du droit international, de Salamanque à Guantanamo

Gérard Bedoret, Olivier Corten, Pierre Klein



www.futuropolis.fr/...

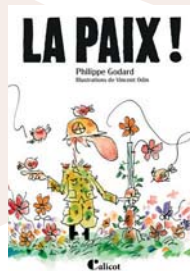
Des règles du commerce international à celles sur la protection des droits fondamentaux ou de l'environnement, le droit international reste pourtant un objet mal identifié. Ce document graphique explique tout ! Des premières doctrines de la guerre juste, formulées par l'école de Salamanque au xv^e siècle, jusqu'à la prison de Guantanamo ou à la guerre en Ukraine.

Futuropolis, 2022

JEUNESSE

La Paix !

Philippe Godard (auteur), Vincent Odin (illustration)



www.lecalicot.fr/...

Nous entendons bien plus souvent parler de guerre que de paix. Comme si la paix, finalement, n'était qu'un interlude entre deux guerres... Ce livre pour des jeunes à partir de 14 ans évoque l'histoire de la paix depuis le début du xx^e siècle. Il raconte la lutte de celles et ceux qui demandent un désarmement universel, exigent la possibilité de ne pas être obligés de combattre, ou qui font de la non-violence leur outil politique pour changer le monde.

Calicot, 2025

VIDÉO

Comment la guerre intoxique-t-elle le monde ?



ARTE, Les idées larges (2022)

La guerre en Ukraine détruit (aussi) la nature. Fabien Locher est un historien de l'environnement qui travaille sur le rapport entre la guerre et l'écologie autour de plusieurs questions. Comment les conflits passés ou futurs façonnent-ils notre environnement présent et nos choix technologiques et énergétiques ? Ou quel rapport existe-t-il entre les mouvements pacifistes et écologistes ? Comment la guerre intoxique-t-elle le monde ?



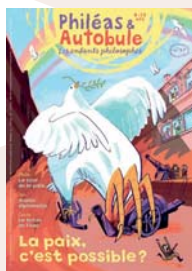
www.arte.tv/...

ARTE, 2022

PUBLICATION

La paix, c'est possible ?

Philéas & Autobule



Ce numéro invite les enfants de 8 à 13 ans à réfléchir à la notion de paix à travers des questions philosophiques accessibles : qu'est-ce que la paix, pourquoi existe-t-il des guerres, qu'est-ce qu'un ennemi ou encore comment vivre ensemble ? Une ressource stimulante pour développer l'esprit critique et approfondir la réflexion sur le vivre-ensemble, la violence et la résolution pacifique des conflits.



phileasetautobule.be/...

Philéas & Autobule, n° 97, décembre 2025

PUBLICATION

Et si on osait la paix ? Le pacifisme en Belgique d'hier à aujourd'hui



Camille Baillargeon, Ludo Bettens, Jacques Gillen et Charel Roemer

Ce dossier s'adresse principalement aux enseignant-es et propose une exploration du mouvement pacifiste belge, de ses origines au XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui autour de trois grandes thématiques : bâtir la paix, dénoncer la guerre et agir par la non-violence. À partir de 14 ans.



<https://www.ihoes.be/...>

IHOES, 2015

PODCAST

Paix, anatomie d'une promesse

France Inter



Une conversation en 6 épisodes avec Bertrand Badie, spécialiste en relations internationales, qui retrace l'histoire de la paix depuis l'Empire romain jusqu'à nos jours. Qu'est-ce que la paix ? Quels sont les différents courants pacifistes ? Obtenir la paix par la guerre est-il justifiable ? Autant de questions abordées dans ces entretiens.



www.radiofrance.fr/...

France Inter, 6 épisodes de 15 minutes, 2026

Le Monde des Possibles : un accueil inconditionnel pour les personnes migrantes

Un reportage réalisé par Isabelle Leplat



C'est par une chaude journée d'été que se déroule la première d'une série de rencontres avec l'équipe du Monde des Possibles, qui, en juin dernier, a fêté son 25^e anniversaire.

En pénétrant dans leurs locaux du centre-ville de Liège, la première impression est celle d'une fourmilière qui grouille d'activités. En guise de premier contact, les visiteur·euses débouchent sur un bureau d'où jaillissent de souriants saluts. Se déroule ensuite un dédale de couloirs où se trouvent bureaux et salles de classe.

Depuis 2001, Le Monde des Possibles accueille inconditionnellement les personnes migrantes en Cité ardente et s'est donné pour mission de favoriser leur inclusion. À cette fin, l'association dispense de nombreuses formations et propose une impressionnante éventail de projets qui concernent un large panel de métiers et toutes les catégories d'âges. À la base de chacun d'eux : la maîtrise du français.

Pratiquer le français en situation

Chiara coordonne les formations en français langue étrangère (FLE). Son service donne des cours selon cinq niveaux de langue. « L'un de nos objectifs est d'amener les débutant·es au niveau exigé pour obtenir la nationalité belge », explique-t-elle. « Et pour celles et ceux qui sont plus avancés, nous proposons également des tables de conversation. » Quel que soit le niveau, la méthode d'enseignement se base sur des situations de communication concrètes que chacun·e pourrait rencontrer. Au total, une centaine de personnes fréquentent les classes par semaine. Et la demande ne cesse de croître. « Tous les lundis, j'accueille des gens et je leur explique comment nous fonctionnons. Le système d'entrées permanentes permet d'accueillir de nouveaux apprenant·es toute l'année. Mais à ce jour, nous avons une liste d'attente d'environ 150 personnes. »

Ces cours sont complétés par une formation en citoyenneté de 60 heures qui transmet des informations indispensables à la vie en Belgique, et qui aborde aussi bien le système politique belge que le contrat de bail, la sécurité sociale, l'emploi et la formation mais aussi l'offre culturelle à Liège.

L'amélioration du niveau linguistique se travaille également en milieu professionnel via des formations qui visent l'insertion des stagiaires sur le marché de l'emploi. Ainsi, le projet Hospi'Jobs se base sur cette méthode duale (travailler de concert la langue et l'insertion professionnelle) en proposant d'accompagner des personnes issues de

l'immigration dans les métiers du nettoyage, de la restauration et de la manutention en milieu hospitalier. « Le projet est né suite à des recommandations de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM) qui montrent que la Belgique, sur 10 personnes migrantes, en insère moins de 50 % sur le marché de l'emploi » explique Cossi, à l'origine du projet. Depuis septembre 2020, ce ne sont pas moins de 250 stagiaires qui, forts de ces cinq à sept semaines de formation, ont intégré les hôpitaux liégeois partenaires ainsi que des maisons de repos qui ont rejoint la dynamique en cours de route. Le succès est sans conteste au rendez-vous : « Aujourd'hui, ils et elles sont environ 170 à avoir trouvé du travail en milieu hospitalier, soit 60 % du total des stagiaires » se réjouit Cossi. « Et, en prenant en compte celles et ceux qui sont passés par des agences d'interim, on arrive à 70 % ! » Le projet a fait bouillir de neige, si bien qu'il faut aujourd'hui parler de « galaxie Hospi'Jobs ». Là encore, un appel pour 15 places de stage a généré pas moins de 150 réponses.

L'approche duale est aussi mise à profit à travers le projet LIFT (Launch Initiative Talent Fest) qui permet à des jeunes de 18 à 30 ans de découvrir les métiers de l'événementiel et de la culture à travers des formations auprès d'opérateurs culturels liégeois tels que des centres culturels, la Caserne Fonck, 48FM, etc. « Nous travaillons selon la méthode de l'essai-métier, où des professionnel·les prennent des jeunes sous leur aile et les plongent dans leur métier », explique Kevin, responsable de LIFT. « Ils et elles peuvent s'essayer, par exemple à la régie-son, à la communication, au journalisme, à la photo, au numérique. » Et si les compétences linguistiques de base ne sont pas encore acquises, le ou la jeune peut commencer sa formation. « J'ai l'exemple d'un jeune Afghan qui ne maîtrisait pas encore le français. Mais le milieu artistique utilise l'anglais pour communiquer, ce qui lui a tout de même permis de participer au projet » précise-t-il. Notons que chaque stage compte 30 heures et peut être renouvelé pour autant que la liste d'attente, qui ne cesse de s'allonger, le permette.

Des parcours de vie traumatiques

Lorena est coordinatrice d'Univerbal, un projet d'interprétation en milieu social. Il propose des formations à la traduction orale lors d'accompagnements sociaux, médi-

caux ou juridiques. « Ces dernières comprennent des cours de déontologie de l'interprète, du vocabulaire de base pour les différentes situations, de l'information médicale. Elles visent aussi à outiller les futurs interprètes à mettre des limites face à un-e bénéficiaire qui aurait besoin de davantage d'aide en dehors de la prestation proprement dite » détaille-t-elle. Une fois cette formation dispensée par une médecin accomplie, les traducteur-rices sont amenées à assister des patient-es lors de consultations médicales, psychologiques ou juridiques, ce qui implique, à chaque fois, la maîtrise d'un lexique particulier. « Celui-ci ne sera pas le même selon que la personne se trouvera face à un-e gynécologue, un-e oncologue ou un-e psychiatre, par exemple. » Chaque interprète devra donc s'assurer de maîtriser le glossaire avant le rendez-vous, raison pour laquelle il est demandé aux hôpitaux, centres de santé mentale ou avocats qui sollicitent le service de demander leur assistance une semaine avant un rendez-vous, même s'il est possible de répondre dans des délais parfois très courts. En 2025, les 62 interprètes, qui couvrent 23 langues, ont presté environ 6 000 heures de traduction ! Des chiffres saisissants, même si, en cours de route, certain-es souhaitent lever le pied. « Les histoires sont parfois très difficiles à entendre, notamment lors des consultations psychologiques ou psychiatriques. D'autant plus

qu'ils et elles renvoient les interprètes à des situations parfois vécues personnellement. » C'est pourquoi des séances de supervision avec un-e psychologue leur sont proposées, mais l'équipe peine à sensibiliser à l'utilité de ces réunions. « Certaines personnes sont très éloignées de la pratique occidentale de la psychologie », constate-t-elle.

Pauline est, elle aussi, dépositaire de parcours de vie parfois très durs à entendre. Coordinatrice du service sociojuridique, elle tient les permanences individuelles en droit des étrangers. La majorité des personnes qu'elle reçoit en entretien s'inscrivent dans une démarche de demande de protection internationale. Pour rappel, ce statut est défini par la Convention de Genève : la personne demandeuse doit prouver qu'en cas de retour au pays, elle risque de subir des persécutions à cause de sa religion, de son opinion politique, de sa nationalité ou de son appartenance à un groupe social. « Les récits que j'entends sont souvent traumatiques et parcellaires. Je tâche donc de faire parler mes interlocuteur-rices afin qu'ils et elles me confient leur histoire avec davantage de détails et j'en extrais ce qui correspond aux critères leur permettant d'avoir accès à un titre de séjour. » D'expérience, elle cerne assez vite si une demande rencontre ces exigences. « Je me rends compte si il ou elle est prête

« IL FAUT VRAIMENT SORTIR DE L'ENTRE-SOI INSTITUTIONNEL ET CRÉER DE NOUVELLES ALLIANCES (...) »

L'association emploie une trentaine de personnes, soit 25 équivalents temps plein (photo). Une équipe secondée par des bénévoles qui contribuent à faire vivre valeurs et projets.



© Monde des possibles



Le Monde des Possibles a fêté son 25^e anniversaire en juin dernier à La Cité Miroir, notamment. Un moment magnifique, très représentatif des différentes orientations de l'association.

à entendre que sa demande n'a aucune chance d'aboutir. » Elle ménage alors la personne dont le trajet vers l'exil est souvent marqué par les traumatismes et les persécutions.

Les motifs de recours aux services sociojuridiques prennent plusieurs formes : accès au logement, à la nationalité belge, à l'aide médicale urgente, prêt de garantie locative, équivalence de diplôme... D'une manière générale, ils concernent l'absence d'accès aux droits. Et un constat s'impose : « Je rencontre des publics vulnérables, qui, pour la plupart, n'ont pas choisi de venir, vivent très mal l'exil et sont isolés. » Depuis 15 ans qu'elle travaille dans le secteur, elle se désole du filtrage de plus en plus important des personnes migrantes et de l'accès de plus en plus ardu à un titre de séjour.

Un constat évidemment partagé par Didier, directeur de l'association, qui nuance : « Nous nous trouvons face à un paradoxe entre les politiques sécuritaires d'extrême droite de la majorité des gouvernements européens et les pouvoirs politiques proches des citoyen·nes qui gèrent des populations étrangères sur leur territoire et y développent des logiques hospitalières. » Et de rappeler avec fierté que Liège s'inscrit dans la campagne « Ville hospitalière ».

En 25 ans, Didier a vu grandir l'association fondée par des militant·es – dont il faisait partie – désireux·ses d'accueillir dignement les personnes migrantes. Il a connu le petit local des débuts situé dans le quartier Saint-Léonard et a accompagné le développement du Monde des Possibles en structure qui emploie aujourd'hui 25 équivalents temps plein, soit une trentaine de personnes, ainsi

que les bénévoles qui, par leur temps, leurs idées, leur énergie et leur engagement, contribuent chaque jour à faire vivre leurs projets et leurs valeurs.

C'est non sans une certaine émotion qu'il évoque cet anniversaire, fêté en juin 2026 à La Cité Miroir, entre autres lieux, tout en étant conscient de son enjeu actuel : trouver des sources de financement pour pérenniser les projets et les emplois. Car si le budget consacré par la Région wallonne à l'intégration s'élève à 25 millions d'euros, il apparaît que cette dernière est en train de restructurer leur répartition. Face à ces perspectives qui laissent présager une diminution du soutien à l'intégration, il se concentre sur la recherche de solutions. Première piste : faire payer des services qui étaient auparavant gratuits, tel que le recrutement de personnel, par les demandeur·euses. Deuxième ligne d'action, déjà mise en œuvre depuis bon nombre d'années : multiplier les réponses aux appels à projets européens, puisque l'Union européenne consacre des fonds conséquents à l'intégration des populations déplacées. « Il faut vraiment sortir de l'entre-soi institutionnel et créer de nouvelles alliances avec, notamment, des entrepreneurs et entrepreneuses qui souhaitent garder le personnel qu'ils et elles ont personnellement formé », renchérit-il. Pas de doute : coopération et intégration sont étroitement liées ! 

»»



Retrouvez les actions du Monde des Possibles sur www.possibles.org

A full-page photograph of Mehdi Kassou, a man with a mustache, wearing a dark flat cap, a white t-shirt, a dark jacket, and a patterned shawl. He is standing in a crowded outdoor setting, possibly a protest or public gathering, with other people and buildings in the background. The text 'Mehdi Kassou' and 'L'union citoyenne fait notre force' is overlaid on the image.

Mehdi Kassou

L'union citoyenne fait notre force

Rencontre avec Mehdi Kassou, directeur de la plateforme Belrefugees.

Propos recueillis par Arnaud Leblanc

Issu d'un milieu populaire et ouvrier de Clabecq, Mehdi Kassou s'est plongé corps et âme dans l'engagement citoyen en 2015. Aujourd'hui directeur de la plateforme Belrefugees, nous l'avons rencontré fin juin à l'occasion d'un rassemblement dénonçant la réunion en catimini à Bruxelles de représentants des talibans afghans avec des membres de la Commission européenne. Ses journées sont chargées : après des mois de mobilisation de la société civile, les associations citoyennes viennent d'obtenir une audition en commission pour contester le projet de loi sur les visites domiciliaires qui sera adopté en première lecture en commission de l'Intérieur par les partis de la majorité début juillet.

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous consacrer à l'aide aux personnes migrantes ?

Je suis fils d'ouvrier et j'ai grandi dans un milieu prolétaire assez pauvre. Dans ma jeunesse, ma principale ambition était surtout de ne plus être pauvre. Pour y arriver, j'ai entamé des études de communication et de journalisme. Cela m'a d'abord amené à travailler pour de grandes sociétés et, au hasard d'un rendez-vous professionnel en 2015, j'ai croisé les occupant·es du parc Maximilien. Le lieu se remplissait alors, chaque nuit, de centaines de tentes et d'abris de fortune occupés par 600 à 800 candidates et candidats réfugié·es qui espéraient être en bonnes places pour être reçu·es par l'Office des étrangers tout proche. Ce flot de misère humaine m'a choqué, particulièrement la vue d'un garçon de l'âge de mon fils dormant sur une bâche en plastique entourée de boue. J'ai grandi près des forges de Clabecq au moment de leurs fermetures. À cette époque, les parents de tous mes proches perdaient leur emploi. Pendant cet épisode, je pensais que l'abandon des ouvriers, largement d'origine étrangère, et la violence médiatique et policière qui a accompagné leur colère, était ce que l'État pouvait faire de pire. Mais ces rencontres dans le parc Maximilien, ce fut un choc majeur et cela m'a poussé à m'investir aux côtés des centaines de bénévoles.

Comment le mouvement s'est-il organisé ?

En arrivant, le constat était clair : de nombreuses personnes voulaient s'impliquer. Et contrairement aux premiers soutiens qui venaient de collectifs de sans-papiers, de nombreuses personnes bénévoles n'étaient ni politisées ni spécialement organisées. Elles venaient majoritairement pour des raisons humaines ou humanitaristes plutôt que pour des motifs politiques. Certaines par charité, d'autres par empathie.

Le lancement de la plateforme citoyenne avait alors pour but premier de coordonner ces bénévoles et de répondre à l'urgence, mais l'objectif était d'aller plus loin. Il y avait aussi la volonté de servir de marchepied pour planter une graine de conscientisation politique et chercher des solutions collectives pour les personnes en situation de migration.

Dix ans plus tard, ce qui est né d'une association composée à 100 % de bénévoles et de volontaires en 2015 est aujourd'hui une organisation de près de 300 travailleur·euses et de plusieurs dizaines de milliers de bénévoles au total. On parle de près de 10 000 hébergeuses et hébergeurs avec plus ou moins trois bénévoles nécessaires par hébergements pour véhiculer les personnes et les encadrer.

Quel est le profil des personnes travailleuses ou des bénévoles ?

Elles et ils sont, avant tout, tous engagé·es. Je crois que, quand on se décide à se mobiliser à titre bénévole ou professionnel dans ce domaine, on doit être sensible aux valeurs d'hospitalité, de solidarité, d'inclusion, de genre et de migration. Du reste, les profils varient fortement. Un des fiefs de l'hébergement citoyen, c'est le Brabant wallon avec des profils qui oscillent entre écolos et libéraux progressistes, d'une gauche affirmée à une droite centriste ou libérale progressiste. Au niveau de l'âge, on retrouve de tout aussi. Les plus jeunes sont souvent les enfants des hébergeuses et hébergeurs qui s'impliquent à leur manière dans l'une ou l'autre action. La doyenne, quant à elle, est décédée il y a peu de temps à plus de nonante ans. Les profils sociologiques sont de toutes origines et de tout niveau d'éducation : des classes prolétaires et ouvrières, de la moyenne bourgeoisie et, parfois même, de l'aristocratie. C'est cela qui rend la plateforme extrêmement riche. Notre cible n'a jamais été les gens convaincus. Ce sont celles et ceux qui sont affectés

tées par la manière dont la Belgique et l'Europe traitent les personnes migrantes, qui s'indignent, qui agissent ou qui souhaitent agir.

Notre enjeu collectif malgré nos origines diverses est de réhumaniser ce débat. C'est de mettre des noms, des visages, des histoires sur des parcours qui sont dans tous les cas absolument dramatiques. Que ce soient des départs provoqués pour des raisons climatiques, de guerre, d'oppression religieuse ou politique, d'orientation sexuelle ou, même, juste économique. 100 % des profils qui arrivent ici sont des gens qui n'avaient pas d'autres choix que de quitter leur lieu de vie pour espérer pouvoir survivre à leur condition. Je ne pense pas que nous ayons des positions radicales. Historiquement d'ailleurs, la notion de liberté de circulation n'est pas spécifiquement une notion de gauche. Nos positions sont fondamentalement universalistes et pluralistes. Elles s'appuient juste sur des fondements de la Constitution dans son article 23 qui garantit le respect de la dignité des personnes, et de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

Votre ambition est de créer de l'union ?

Oui, l'autre grand enjeu de Belrefugees, c'est de pouvoir créer des partenariats. Nous ne faisons rien tout seuls. Face à une situation d'indignation, nous poussons des gens, des associations, des organisations, des structures et des politiques à travailler en réseau.

Au lancement de la plateforme par exemple, des dizaines de personnes, médecins et infirmières, ont proposé leurs services. Nous les avons alors dirigées vers Médecins du monde. Cela n'avait pas de sens de créer une structure d'aide médicale supplémentaire. En retour, le directeur de l'ONG a naturellement mis son organisation au service de Belrefugees. Il a dit : « J'ai fait de mon organisation une bénévole de Belrefugees. » Dans le même sens, le bourgmestre de Forest s'est impliqué dans la plateforme. Il a été hôte et il a été touché par ce qu'il a vécu. À titre personnel, il s'est récemment affiché aux couleurs de Belrefugees aux 20 km de Bruxelles et, à titre officiel, il a mis des espaces à disposition. L'école Maximilien est sur sa commune et des bâtiments publics inoccupés de la commune sont mis à disposition de l'association.

Sur les visites domiciliaires, c'est la même chose. Nous avons un super réseau mais quand nous pensons à nous mobiliser, la première chose que nous faisons, c'est appeler

le CIRÉ, Amnesty International, le CNCD, l'association syndicale des magistrats, les partis politiques, les syndicats, les associations de toutes tailles en disant « créons rapidement une coalition ! ». Le véritable enjeu est de montrer que la valeur citoyenneté se montre dans la manière dont on crée un tissu social citoyen pour agir sur une question. Ainsi, quand on se présente devant le président des Engagés et qu'il y a autour de la table la FGTB, le MOC, l'association syndicale des magistrats, Avocats.be, le CNCD, le CIRÉ, la Fédération des services sociaux, la Ligue des familles, Belrefugees ou le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, cela dit immédiatement « Attention, vous n'êtes pas face à des individus qui viennent faire de l'idéologie. Vous êtes face à des structures qui s'entendent pour vous dire que nous, société civile, de façon large et en front commun, vous disons que vous êtes en train de heurter des valeurs essentielles, vos décisions vont faire mal à la Belgique. » nous allons peut-être plus vite. Mais ensemble, nous allons plus loin.

La loi sur les visites domiciliaires a fait son grand retour récemment

Dans les visites domiciliaires, il y a un nombre incalculable de problèmes. Le Conseil d'État a fracassé le texte en 2018, il l'a fracassé à nouveau en 2025 et rebelote ici en 2026 en disant la même chose : « Ce texte doit être fondamentalement revu. » Nous ne pensons pas qu'il doive être revu. Nous pensons qu'il doit être supprimé tout simplement. Pourquoi ? D'abord parce que le politique choisit de créer un amalgame entre sans-papiers et terroristes. Aujourd'hui, l'arsenal juridique permet déjà largement d'agir

pour des actes pénalement répréhensibles, qu'on ait des papiers ou pas. Une personne qui commet un acte pénalement répréhensible, quel qu'il soit, peut être perquisitionnée, arrêtée, privée de liberté et expulsée le cas échéant. Mais cela doit passer par un ou une juge d'instruction. Ce que les promoteurs de cette loi souhaitent, c'est se passer du contrôle judiciaire et permettre ces perquisitions pour des raisons administratives.

Le passage en commission aujourd'hui et le vote en première lecture début juillet sont des étapes. Il y en aura d'autres en septembre et après. Nous continuerons à nous mobiliser quand il passera en deuxième lecture de la commission de l'Intérieur en septembre et ensuite à son passage au Parlement, nous irons aussi devant le Conseil constitutionnel car ce texte bafoue notre État de droit. 

« SEUL-ES, NOUS ALLONS PEUT-ÊTRE PLUS VITE. MAIS ENSEMBLE, NOUS ALLONS PLUS LOIN. »

LA CITE MIROIR
SAUVENIÈRE

la mécanique des

FOULES

20 novembre | 04 avril

cit 

une exposition

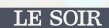
MNEVA
MUSEUM NATIONALE
d'ART ET D'HISTOIRE

con ue & r alis e par la

sciences
et industrie

en partenariat avec

MAX PLANCK INSTITUTE
FOR HUMAN DEVELOPMENT



 dition responsable - Avenue van Houten 1 MNEVA - Boulevard de la Sauvenire 29-31 - 4000 Li ge

Humaniser le deuil prénatal sans l'instrumentaliser !

La fin prématurée d'une grossesse, lorsqu'on désire devenir parent, est un événement pouvant être traumatisant, une épreuve profondément intime et douloureuse, nécessitant une prise en charge humaine, respectueuse et adaptée.

Depuis plusieurs années, sous couvert d'humaniser ce deuil, cette souffrance fait l'objet de propositions de loi visant à modifier les règles applicables aux « enfants nés sans vie ».

Le 18 juillet dernier, le Conseil des ministres a ainsi approuvé un avant-projet de loi porté par la ministre de la Justice, Annelies Verlinden, permettant aux parents d'un enfant né sans vie, après une durée de grossesse comprise entre 140 et 179 jours, de lui attribuer un nom de famille, et plus uniquement un prénom.

Cette initiative s'inscrit dans une série de propositions défendues par différents acteurs tant privés que politiques. C'est notamment le cas de la proposition déposée par le CD&V visant à permettre d'établir un acte de naissance pour un fœtus non viable à la suite d'une fin prématurée de grossesse selon les seuils régionaux applicables en matière d'inhumation, soit sans délai minimal en Flandre et dès 15 semaines en Wallonie et à Bruxelles. Dans la même logique, une autre proposition, portée cette fois par la N-VA, vise à supprimer tout seuil minimal afin de permettre la reconnaissance à l'état civil d'un embryon ou d'un fœtus, y compris à la suite d'une IVG donc !

Par ailleurs, un nombre croissant de communes proposent aux parents confrontés à la perte d'un fœtus ou d'un embryon, quel que soit le stade de grossesse, d'inscrire celui-ci dans un « registre des étoiles », offrant une forme de reconnaissance symbolique. Celle-ci, bien que dépourvue de valeur juridique, entretient ainsi une confusion avec les véritables actes d'état civil.

Un glissement dangereux

Toutes ces initiatives poursuivent à des degrés divers un même objectif : renforcer progressivement la reconnaissance juridique de l'embryon et du fœtus issus de fausses couches dès le début de la grossesse. À terme, les considérer comme une personne, titulaire de droits propres, susceptibles dès lors d'entrer en concurrence avec ceux des femmes.

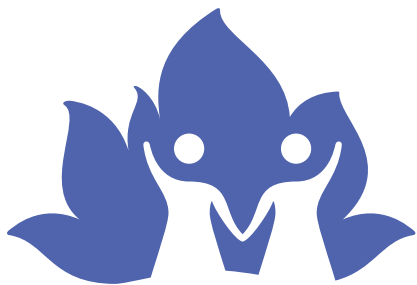


Voilà de quoi mettre en danger le droit et l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et fragiliser des acquis fondamentaux en matière de droits sexuels et reproductifs. Sous couvert d'humaniser le deuil périnatal, ces propositions s'attaquent à l'autonomie des décisions des femmes ainsi qu'à la prise en charge de l'IVG et à toute perspective d'en améliorer les conditions. Le tout dans un contexte – devons-nous le rappeler ? – de blocage politique où l'avortement demeure, en Belgique, une variable de négociation !

Humaniser le deuil, sans imposer une vision unique

Si la perte d'une grossesse est une épreuve qui peut laisser des traces profondes, la question de la prise en compte de son deuil est une question de santé publique plutôt que d'état civil. Chacune et chacun doit rester libre de vivre, d'exprimer ou non son deuil selon son histoire, ses convictions et ses besoins. Si la loi doit permettre celui-ci, elle ne doit ni l'imposer, ni en définir les modalités. Il nécessite un accompagnement psychologique, médical ou social adapté, attentif à la diversité des vécus et des attentes.

Humaniser le deuil, oui. Mais sans créer de dispositifs susceptibles d'affaiblir le droit à l'IVG ou de remettre en cause les droits fondamentaux des femmes. 



À vos agendas !

Des rendez-vous à venir

- Rencontre **Mathilde Larrère & Bruno Frère – Livres de grandir ensemble** le 13 octobre à 19h à La Cité Miroir --> www.citemiroir.be
- Rencontre **Anton Jäger – À quoi servent encore nos mobilisations ?** le 28 octobre à 18h30 à La Cité Miroir --> www.citemiroir.be
- Exposition **Protest'Art II – Art & politique** du 13 novembre au 18 décembre à La Cité Miroir --> www.citemiroir.be
- Conférence « **Et c'est de l'art ?** » le 18 novembre à 19h30 à La Cité Miroir --> www.citemiroir.be
- Rencontre **Le français, un outil de domination ?** le 19 novembre à 19h30 à La Cité Miroir --> www.citemiroir.be
- Exposition **La mécanique des Foules** du 20 novembre au 4 avril à La Cité Miroir --> www.citemiroir.be
- Rencontre **Enzo Traverso – Mémoires rebelles et conflits mémoriels : révoltes d'hier, enjeux d'aujourd'hui** le 15 décembre à 18h30 à La Cité Miroir --> www.citemiroir.be

Retrouvez ces rendez-vous et beaucoup d'autres en ligne sur :

www.laiciteliege.be

En commun

La revue trimestrielle de la laïcité
en province de Liège

À chaque numéro, **En commun** propose un espace de réflexion, d'actualité et de débat autour des questions de société chères au mouvement laïque en Belgique francophone. Éditée par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, la revue est alimentée par le travail de chercheuses et chercheurs et par des personnes engagées dans le progrès de la société et dans les valeurs de liberté, de solidarité et d'émancipation pour toutes et tous.

Retrouvez
la revue
en ligne



www.laiciteliege.be/en-commun

*Vous avez fini
de me lire ?*

*Passez-moi à vos
collègues, ami·es
ou proches !*



www.laiciteliege.be

Et si la paix n'était pas simplement l'absence de guerre, mais un projet politique à construire chaque jour ? Ce numéro d'*En commun* interroge les multiples dimensions de la guerre. Du droit international à la protection des populations civiles, du rôle de l'école et de l'éducation à la paix aux enjeux écologiques, des mouvements pacifistes au marché florissant des armes, il décrypte ici les mécanismes qui alimentent les conflits et explore les alternatives pour bâtir une paix durable fondée sur la justice, la coopération et la démocratie. Une invitation à dépasser les évidences pour penser la paix comme une responsabilité collective, au cœur des grands défis de notre temps. 



Revue éditée par le **Centre d'Action Laïque de la Province de Liège**
En ligne : www.laiciteliege.be/en-commun



ISSN : 3118-4103



9 773118 410009

Gratuit